

SOMMAIRE

I. Introduction

II. Statistiques générales des concours

III. Rappel des textes officiels des épreuves

IV. Epreuves écrites d'admissibilité

A. Epreuve de français

1) Partie 1 : Question relative aux textes

a) Maitrise de la langue

b) Traitement de la question relative aux textes

2) Partie 2 : Connaissance de la langue

3) Partie 3 : Analyse critique de supports d'enseignement

B. Epreuve de mathématiques

1) Présentation de l'épreuve de mathématiques de la session 2014

2) Bilan quantitatif

a) Effectifs relatifs aux différents concours

b) Histogrammes des résultats

3) Bilan qualitatif

a) Remarques d'ordre général

b) Bilan des réponses des candidats, partie par partie

c) Etude des points retirés

d) Notes éliminatoires

4) Observations relatives aux contenus des copies

a) Obstacles et difficultés notifiés

b) Maladresses repérées

c) Erreurs graves rencontrées

5) Préconisations

a) Connaissances mathématiques à approfondir

b) Clarté, rigueur, cohérence

c) Développement des connaissances didactiques

V. Epreuves orales d'admission

A. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle

1) Analyse des dossiers présentés par les candidats

2) Présentation du dossier par le candidat

- 3) Entretien avec le jury
- 4) Statistiques par domaine choisi par les candidats
- 5) Statistiques générales de l'épreuve

B. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

- 1) Enseignement de l'EPS
 - a) Réponses du candidat au sujet
 - b) Entretien avec le jury
 - c) Motifs ayant conduit à proposer une note inférieure ou égale à 5
 - d) Statistiques

- 2) Analyse d'une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire
 - a) Réponses du candidat au sujet.
 - b) Entretien avec le jury
 - c) Statistiques
 - 1- relatives à la seconde partie de la seconde épreuve orale d'admission : « analyse d'une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire »
 - 2- relatives à la seconde épreuve orale d'admission

I. INTRODUCTION

Le concours de recrutement de professeurs des écoles donne lieu pour chaque session à la publication d'un rapport. Le présent document établi en lien avec les présidents des commissions de jury et la division des examens et concours du rectorat de l'académie de Lyon retrace le déroulement de la session 2014.

Première session du concours rénové, le CRPE 2014 s'inscrit désormais dans un cursus de professionnalisation progressive qui s'appuie sur une formation initiale en alternance et pour lequel les candidats sont recrutés au niveau Master.

Réglementairement, il se déroule dans le cadre d'une maquette rénovée, conformément aux modalités de l'arrêté du 19 avril 2013 auquel les futurs candidats voudront bien se reporter. A cet égard, le présent rapport constituera pour tous les candidats à la session 2015 une somme de renseignements particulièrement riche en textes de références, en données statistiques et en analyses des prestations de leurs prédécesseurs aux différentes épreuves, contribuant ainsi à préciser les attendus du concours.

Chacun pourra y puiser des précisions nécessaires à la préparation et je souhaite qu'il soit largement utilisé, y compris par les formateurs.

Le présent rapport se rapporte aux quatre concours organisés dans l'académie de Lyon au titre de la session 2014 :

- concours externe public
- concours troisième voie
- concours externe privé
- second concours interne

Il est à noter que ces quatre concours ont été organisés selon des modalités similaires en terme de sujets, de critères d'évaluation et de barème de notations.

S'ils demeurent exigeants et sélectifs, ces concours n'en restent pas moins accessibles pour qui les aborde avec détermination et lucidité. A ce titre, les données statistiques offrent une lecture de repères essentiels (nombres de candidats, d'admissibles et d'admis). Ainsi, pour la session 2014, le nombre de postes à pourvoir, tous concours confondus, a significativement augmenté. Toutefois, cette évolution ne s'est pas traduite par une moindre sélectivité, l'augmentation du nombre d'admissibles étant accompagnée de résultats de très bon niveau. Les barres d'admission sont également supérieures aux seuils des précédentes sessions et attestent de la qualité de la préparation et du haut niveau de formation universitaire des lauréats 2014.

Pour autant, il convient de rappeler que le métier de professeur des écoles repose sur une polyvalence des compétences, inscrite au cœur même de ses missions.

Les nouvelles épreuves visent donc à apprécier les capacités des candidats au regard de la diversité des dimensions disciplinaires et scientifiques mais également professionnelles de l'acte d'enseigner. Les futurs candidats prêteront la plus grande attention aux remarques, constats et conseils donnés ici pour chacune des épreuves d'admissibilité et d'admission. Ils mettront en exergue les principales exigences, les difficultés les plus fréquentes, les insuffisances observées, mais également les points forts – ils sont nombreux – sur lesquels les correcteurs et examinateurs ont voulu insister. Il s'agit de permettre aux futurs candidats de mieux appréhender les nouvelles épreuves dans leur diversité et leurs objectifs ainsi que les différentes dimensions du concours et de ses enjeux. De cette façon, ils pourront révéler au mieux leur capacité à se situer dans leur futur métier en tant qu'agents du service public d'Éducation, professeurs membres de la communauté éducative et acteurs de l'école de la République.

Enfin, que soient remerciés toutes celles et tous ceux qui contribuent avec efficacité et dévouement à l'organisation du concours. Aux candidats à la prochaine session du concours, je souhaite apporter tous mes encouragements et leur adresse tous mes vœux de réussite dans leur projet professionnel.

Le président du jury,

Monsieur Serge Clément

Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire

II. STATISTIQUES GENERALES DES CONCOURS
SESSION 2014

CONCOURS	NOMBRE DE POSTES OFFERTS	INSCRITS	PRESENTS	%	ADMISSIBLES	% (par rapport aux nombre de présents)	ADMIS SUR LISTE PRINCIPALE	% (par rapport aux nombre de présents)	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
EXTERNE PUBLIC	455	3067	1443	47,049	681	47,19	455	31,53	40
3 ^{ème} CONCOURS EXTERNE PUBLIC	25	321	116	36,137	37	31,90	25	21,55	0
EXTERNE PRIVE	60	398	190	47,739	91	47,89	60	31,58	0
SECOND CONCOURS INTERNE PRIVE	1	28	10	35,714	4	40,00	1	10,00	0

III. RAPPEL DES TEXTES OFFICIELS DES EPREUVES

* Épreuves d'admissibilité

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes pour l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.

Les épreuves d'admissibilité portent sur le français et les mathématiques. Certaines questions portent sur le programme et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école primaire, des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

- Épreuve écrite de français :

Durée de l'épreuve : 4 heures

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue. Elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve comporte trois parties :

- La production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires,
- Une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique) . Le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines,
- Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 40 points :

- 11 pour la première partie,
- 11 pour la deuxième,
- 13 pour la troisième,
- 5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

- Épreuve écrite de mathématiques

Durée de l'épreuve : 4 heures

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte trois parties :

- Une première partie constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.
- Une deuxième partie composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.
- Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 40 points :

- 13 pour la première partie,
- 13 pour la deuxième,
- 14 pour la troisième.

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat. Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

* Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

- Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Durée de l'épreuve : une heure (présentation : 20 minutes ; entretien : 40 minutes)

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants :

- sciences et technologie,
- histoire,
- géographie,
- histoire des arts,
- arts visuels,
- éducation musicale,
- enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format Compact Disc). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique Compact Disc, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;

- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points :

- 20 points pour la présentation du dossier par le candidat,
- 40 points pour l'entretien avec le jury.

Information supplémentaire à l'attention des candidats :

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation. La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par le candidat lui incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

- Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure 15

L'épreuve comporte deux parties :

- la première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire,
- la deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

L'épreuve est notée sur 100 :

- 40 points sont attribués à la première partie
- 60 sont attribués à la deuxième partie dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien.

= Première partie

- Durée de l'exposé : 10 minutes
- Durée de l'entretien : 20 minutes

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

= Deuxième partie

- Durée de l'exposé : 15 minutes
- Durée de l'entretien : 30 minutes

Elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

IV. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A. EPREUVE DE FRANCAIS

1) Partie 1 : Question relative aux textes

Les candidats semblent avoir réussi à gérer leur temps, très peu n'ont pas réalisé l'une des trois parties de l'épreuve.

a) Maitrise de la langue

Le niveau d'expression est globalement convenable. Les maladresses syntaxiques sont plutôt rares. La formulation des interrogatives indirectes est cependant un lieu d'erreurs fréquentes, ainsi que la ponctuation.

En orthographe, les erreurs relevées sont les erreurs ordinaires de tout locuteur français dans une situation de production écrite en temps limité : accords, accents, confusion d'homonymes... Le nombre de ces erreurs varie évidemment selon les candidats.

NB : c'est bien l'orthographe rectifiée de 1990 qui doit être maîtrisée.

Recommandation :

Une relecture intégrale de la copie est nécessaire pour éviter les oublis ou les erreurs.

b) Traitement de la question relative aux textes

La première partie proposait une analyse de quatre textes littéraires mettant en relief un objet.

La plupart des candidats maîtrisent l'exercice et notamment la méthodologie de l'introduction, laquelle doit comporter la présentation des textes (identification de ce qui les rassemble et de ce qui fait leur spécificité), une reprise de la question ainsi que l'annonce du plan.

Le jury a apprécié, dans les bonnes copies, la clarté et la rigueur des candidats s'appuyant sur des connaissances littéraires. Par exemple, certains candidats ont remarqué la personnification des objets dans les textes de Diderot et de Ponge. De même, l'articulation et la hiérarchisation des arguments, appuyés de citations pertinentes, ont été valorisées. Ces copies présentent une réelle mise en écho des textes, montrant à la fois une bonne compréhension de ces derniers et une habileté rédactionnelle.

A l'inverse, beaucoup de candidats ont extrait et juxtaposé certaines idées des textes sans procéder à une analyse de celles-ci. Le texte de F. Ponge n'a été que peu pris en compte par les candidats qui n'ont pas perçu sa dimension poétique.

Les propos généraux sur les objets, « sortis de leur texte », ne répondent pas à la question posée dans l'énoncé du sujet, question que les candidats ne doivent pas perdre de vue pour construire une dynamique argumentative afin de répondre aux exigences de l'exercice.

Les copies défaillantes sont celles qui présentent des redites (conception « maladroite » du plan), un manque d'appui sur les textes (risque de hors sujet), une lecture trop rapide et superficielle des textes (risque de contre-sens), des propos trop généraux et passe-partout.

Recommandations :

- Il semble nécessaire de rappeler ici l'importance de lire le paratexte pour dégager les informations utiles, relatives au genre ou à la situation d'énonciation.
- Le jury conseille aux futurs candidats de relever les termes clés dans la consigne donnée afin de construire une réponse organisée en appui sur les textes. Les différentes parties gagneront à être identifiables (faire des paragraphes) et articulées de façon à guider le correcteur qui doit pouvoir suivre l'articulation des idées et le déroulement du propos.
- Il faut indiquer que cet exercice n'a pas à répondre aux canons de la dissertation mais vise à évaluer la capacité des candidats à comprendre des textes réunis en corpus et à rendre compte de cette compréhension dans un texte organisé et rédigé dans une langue correcte, en montrant précisément ce qui fait l'unité des extraits proposés.
- La présentation et la lisibilité doivent toujours fait l'objet d'un grand soin.
- Les citations ne doivent pas tenir lieu de propos.
- La conclusion, la plus courte possible, ne peut se contenter de redire le plan. Elle peut consister en un retour à la question et préciser dans quelle mesure on est amené à mieux y répondre à l'issue de l'analyse.
- Nous recommandons aux candidats, pour une meilleures préparation à cette partie de l'épreuve, de remettre à jour leurs connaissances des genres littéraires et des auteurs majeurs de la littérature française, sans négliger toutefois la lecture de textes didactiques, qui peuvent faire partie du corpus, comme le précise le texte officiel.

2) Partie 2 : Connaissance de la langue

Cette partie montre une hétérogénéité des connaissances des candidats.

Un nombre de candidats non négligeable a été mis en difficulté pour traiter une question dont l'intitulé semble les avoir conduits à mêler, sans s'en rendre compte, analyse grammaticale et analyse sémantique.

L'erreur la plus fréquente a porté sur la confusion entre la nature et la fonction des mots.

Le jury est conscient de la difficulté qu'il y a à se repérer dans le métalangage relevant de différents courants grammaticaux, entre grammaire scolaire et grammaires savantes.

Recommandations :

- Le jury recommande fortement aux candidats de renforcer et surtout d'assurer leurs connaissances en matière de nature et de fonction des mots.
- Une lecture précise et exacte des questions suffirait souvent à éviter les réponses approximatives ou hors sujet. Le jury préconise donc une lecture attentive des consignes.
- Les digressions et les commentaires « bavards » sont à proscrire dans cette partie. Une mise en forme claire et ordonnée est à privilégier.
- Le jury préconise aux candidats de mettre à jour leurs connaissances grammaticales en se référant à quelques ouvrages (manuel de grammaire second degré, grammaire de Roberte Thomassone).

3) Partie 3 : Analyse critique de supports d'enseignement

Certains candidats ont été en mesure d'analyser les productions en se référant à leurs connaissances des travaux d'Emilia Ferreiro. Une bonne appropriation des enjeux des programmes et un regard affirmé sur les fondements de l'apprentissage et de

l'enseignement du lire/écrire, ont aussi permis d'ancrer l'analyse des documents dans un contexte d'enseignement nettement identifié.

Cependant, l'enjeu de l'exercice soumis à l'analyse n'a pas été perçu et nommé par tous les candidats.

L'écriture inventée ne relevant pas du graphisme, les candidats ayant analysé les productions sous cet angle n'ont pas répondu aux questions posées par le sujet.

Les candidats n'ont, pour la plupart, pas perçu les intérêts pédagogiques de l'écriture inventée. Seul son aspect évaluatif est souvent apparu dans les copies. Certains n'émettent que des idées générales, sans s'appuyer sur les travaux des élèves.

D'autre part, le vocabulaire utilisé n'est pas toujours assez précis et exact. Le terme de décloisonnement, par exemple, a parfois été utilisé en lieu et place du terme « différenciation ».

L'analyse des productions d'élèves a donné lieu à des réponses plus satisfaisantes. Les candidats ont veillé à proposer de réelles situations de différenciation fondées sur les besoins répertoriés. Beaucoup ont remarqué l'écriture en miroir de l'élève 4 et mis en relation des activités sur la latéralisation et le sens de lecture.

Cependant, très peu ont fait la distinction entre le dessin, le graphisme et l'écriture, distinction qui apparaît nécessaire pour faire une analyse de la production de l'élève 2.

Le jury salue les remarques de bon sens et la bienveillance de la plupart des candidats vis à vis des productions. Il déplore quelques (rares) jugements de valeur qui portent sur ces productions et qui ne sont pas de mise.

Recommandations :

- Le jury conseille aux candidats de rédiger une rapide introduction qui permette de contextualiser le sujet et d'en annoncer les enjeux didactiques et pédagogiques. La pertinence de la présentation sous forme de tableau doit être examinée en fonction de la question. En l'occurrence, elle n'était pas adaptée. Il est parfois nécessaire de rédiger : c'était le cas dans cette partie, puisqu'il fallait argumenter, expliquer et justifier ses réponses.
- La différenciation ne concerne pas uniquement les élèves en difficulté. L'élève 3 a souvent été oublié. Tous doivent être pris en compte et les propositions énoncées s'appuyer logiquement sur l'analyse de leur production. A ce titre, il est nécessaire de dégager ce que l'élève sait et ne sait pas encore faire. Les différenciations proposées doivent donc être argumentées.
- Le jury conseille aux candidats d'essayer de travailler cette partie de l'épreuve autrement que comme une question de cours qu'il faudrait réciter. Dans la mesure du possible, il leur est demandé d'utiliser leurs connaissances mais aussi de montrer leur capacité à analyser les documents en faisant part de leur réflexion personnelle, pour peu qu'elle soit ancrée dans des connaissances référées et conformes aux Instructions Officielles.

B. EPREUVE DE MATHEMATIQUES

1) Présentation de l'épreuve de mathématiques de la session 2014

Le sujet de la session 2014 comporte trois parties.

- La première partie est constituée d'un problème portant sur les notions de trigonométrie, de vitesse moyenne, de fonction, de probabilité, avec des questions indépendantes.
- La deuxième partie est composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, mettant en jeu la division euclidienne, la maîtrise du tableur, le calcul littéral, la géométrie dans l'espace (calculs d'aires et de volumes) et nécessitant de faire appel à l'argumentation et au tableur.
- La troisième partie traite de la notion de proportionnalité, abordée lors du 3^{ème} cycle, en incluant des analyses de productions d'élèves.

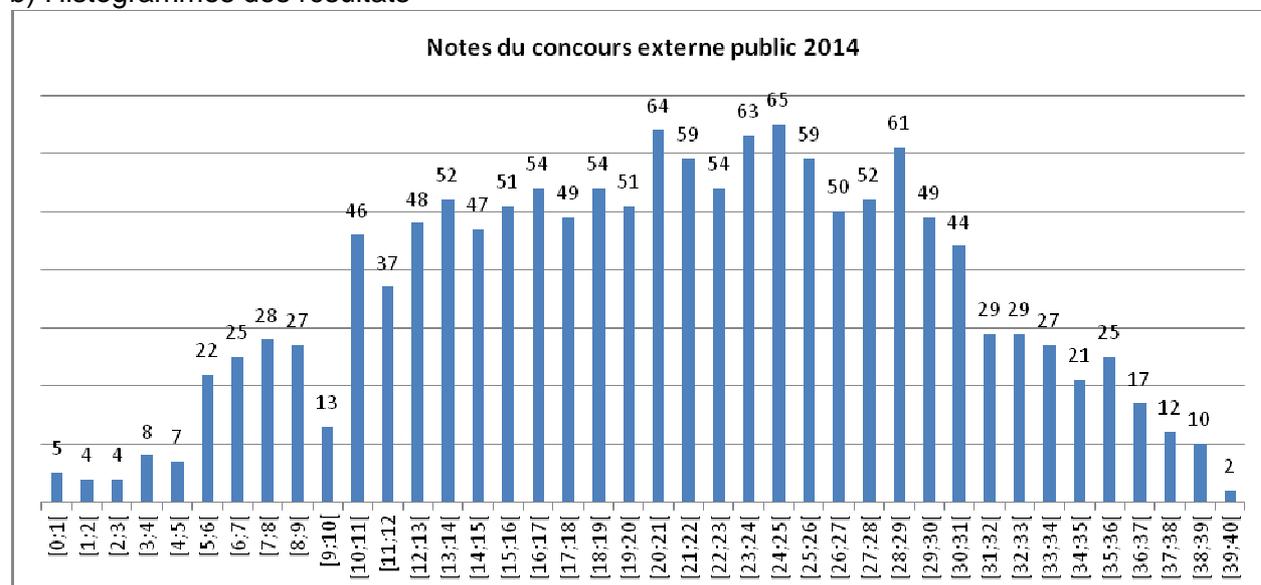
Le sujet est constitué de questions intéressantes et variées qui interrogent les quatre champs des programmes du collège et permettent d'évaluer les candidats sur des connaissances disciplinaires et didactiques, essentielles pour un futur professeur des écoles.

2) Bilan quantitatif

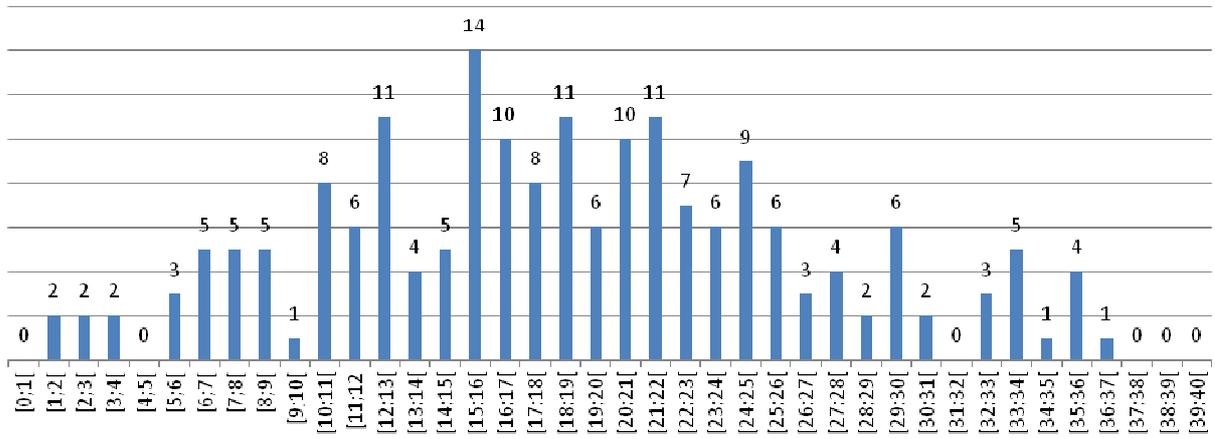
a) Effectifs relatifs aux différents concours

	Second concours interne privé	Concours externe public	Concours externe privé	Troisième concours public
Notes éliminatoires	1	145	25	16
Nombre de copies	10	1425	188	112
Moyenne	19,5	20,9	18,4	17
Médiane	20	21	18	16
Ecart-type	6,4	8,4	7,9	7,5
Min	5,5	0,5	1,25	0
Max	29	39,5	36,5	36

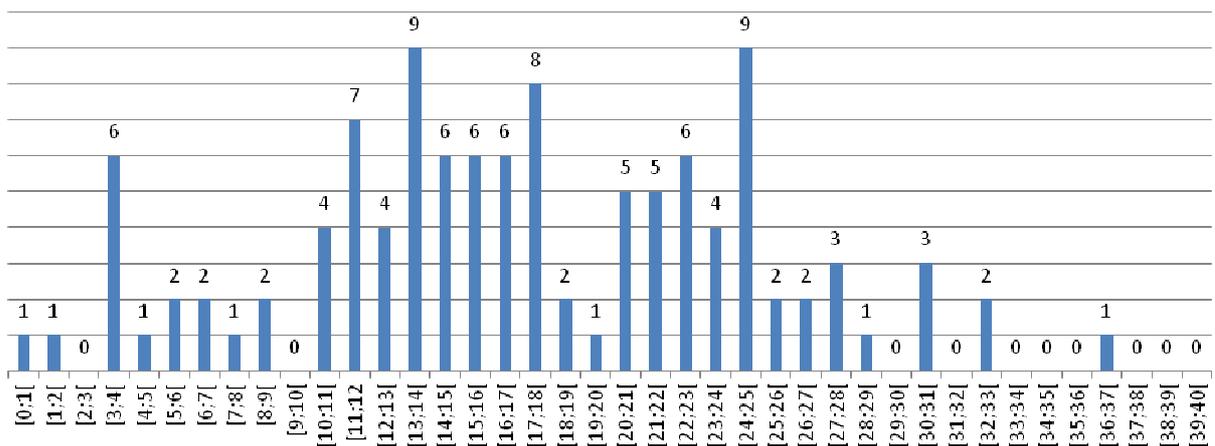
b) Histogrammes des résultats



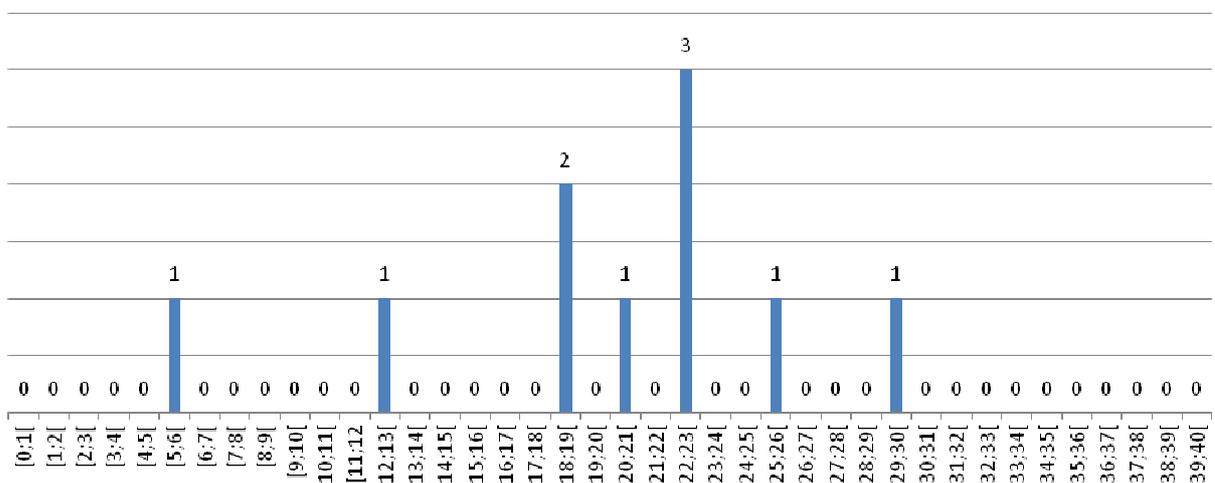
Notes du concours externe privé 2014



Notes du 3ème concours public 2014



Notes du second concours interne privé 2014



3) Bilan qualitatif

a) Remarques d'ordre général

On peut souligner la qualité de certaines copies dénotant des connaissances disciplinaires solides, une réelle argumentation des procédures et une très bonne analyse sur le plan didactique.

Les deux premières parties ont été globalement assez bien traitées dans l'ensemble. Tous les candidats ont abordé la troisième partie et ont traité l'ensemble des questions, quelle que soit la catégorie du concours.

b) Bilan des réponses des candidats, partie par partie.

Partie 1

Le problème situe le contexte dans une station de ski autrichienne. Il fait appel à plusieurs registres : numérique, algébrique, géométrique, graphique au travers de quatre situations appelées A, B, C, D indépendantes les unes des autres.

- La première A « Montée à la station » mobilise la trigonométrie.
- La seconde B « Ski sur la Streif » met en jeu la notion de vitesse moyenne.
- La troisième C « Saut sur la Streif » fait appel à la notion de fonction.
- La quatrième D « Tir à la carabine » prend appui sur la notion de probabilité.

Cette partie s'avère globalement assez bien réussie.

Situation A :

- Pour la question 1, la démarche est correcte mais la valeur de l'angle a , par contre, parfois été associée à la valeur de sa tangente.
- La question 2 a pu être mal interprétée, des candidats ne comprenant pas que l'inclinaison de la route était la même que celle qui avait été déterminée dans la question 1.

Situation B :

- La notion de vitesse moyenne est, en général, maîtrisée.
- La question 1 met parfois en lumière une méconnaissance des calculs de durées.
- La question 2 est bien traitée.
- Les erreurs commises portent sur la conversion des durées dans le passage du système sexagésimal au système décimal.

Situation C :

- Dans les questions 1 et 2, le calcul de l'image par la fonction et la lecture graphique de la hauteur maximale du saut et du déplacement horizontal correspondant sont en général bien réussis.
- Dans la question 2 a, l'explication demeure floue et la notion d'atterrissage apparaît rarement.
- La question 2-b donne parfois lieu à des lectures graphiques trop approximatives.
- La question 3, qui demande de retrouver par le calcul la hauteur maximale du saut d'Albert, a été résolue correctement par un faible nombre de candidats. La plupart ont simplement remplacé la valeur lue pour x sur le graphique dans l'expression de la fonction, alors qu'étaient attendus soit une référence à la question précédente, soit une référence à la notion d'inégalité, soit un traitement algébrique adéquat.

Situation D :

- Cet exercice a été assez bien traité.
- Dans la question 1, le calcul de l'aire de la partie quadrillée a pu comporter des erreurs au niveau de la prise en compte des zones (aire quadrillée considérée comme égale à l'aire totale privée de l'aire de la partie pointée et de celle de la partie noire). Par ailleurs, le calcul d'une probabilité n'a pas été associé à celui d'un quotient d'aires.
- Pour la question 2, le produit des deux probabilités est effectué sans justification.
- Le recours à des valeurs approchées s'avère fréquent.

Partie 2

Cette partie est constituée de quatre exercices indépendants.

- L'exercice 1 met en jeu la notion de division euclidienne.
- L'exercice 2 implique encore la division euclidienne et mobilise l'utilisation du tableur.
- L'exercice 3 mobilise le calcul algébrique.
- L'exercice 4 interroge la géométrie dans l'espace.

Cette partie a, elle aussi, été assez bien réussie.

Exercice 1 :

- Pour la question 1, la division a bien été repérée, mais la référence à la division euclidienne n'a pas toujours été précisée et il apparaît une confusion entre division et division euclidienne.
- La question 2 a donné lieu de la part de tous les candidats à des propositions de procédures d'élèves.
- Des références au produit en croix sont citées dans les réponses alors que cette procédure ne figure pas au programme de l'école primaire.

Exercice 2 :

- La question 1 reposant sur un raisonnement d'arithmétique n'a pas toujours été abordée. Lorsqu'elle l'a été, le raisonnement conduit est correct.
- Pour la question 2, les formules à entrer dans le tableur sont souvent trouvées. Les erreurs se situent surtout au niveau de l'utilisation de l'adressage absolu et relatif (utilisation du dollar « \$ »).

Exercice 3 :

- Pour la question 1, le test demandé n'a posé aucun problème aux candidats. Par contre, la formulation de la conjecture sans utiliser une égalité mathématique a été délicate à exprimer à l'aide d'une phrase en français et, de ce fait, parfois confuse.
- La question 2 est soit relativement bien traitée, soit non abordée. Au niveau de la justification, la confusion au niveau de la formulation de certaines conjectures n'a pas eu trop d'incidence sur le déroulement du calcul algébrique. Les candidats qui ont obtenu la bonne réponse malgré un développement erroné des produits remarquables n'ont pas obtenu la totalité des points.

Exercice 4 :

- Cet exercice révèle le manque d'aisance des candidats dans le domaine de la géométrie.
- La question 1 relative à la démonstration du carré n'a pas été bien traitée dans sa globalité, principalement par méconnaissance de la définition et des propriétés d'un carré. Les justifications sont laborieuses et manquent de rigueur car les candidats n'indiquent pas ce qu'ils cherchent à prouver. Ils alignent des calculs de longueurs ou de mesures d'angles sans les relier ensuite en prenant appui sur des définitions et propriétés. Les raisonnements tenus, souvent longs et concomitamment incomplets, les conduisent à perdre le fil et à écrire une succession de réponses qui ne sont pas articulées. Une erreur classique, souvent retrouvée, est due à une confusion entre le losange et le carré, symbolisée par la phrase « « Un quadrilatère qui a ses 4 côtés égaux est un carré » ».

- La question 2 visant à calculer l'aire d'un carré a été bien résolue.
- La question 3 relative au calcul du volume d'une pyramide – dont la formule générale était donnée dans l'énoncé – n'a souvent pas pu aboutir en raison d'un choix maladroit de la base, le triangle équilatéral ILM étant choisi car naturellement plus visible mais son aire se révélant beaucoup plus délicate à déterminer ainsi que le calcul de la hauteur correspondante.
- La question 4 porte sur la vérification d'un volume.

Partie 3

Le dossier concerne le traitement par un enseignant de la proportionnalité avec des élèves de cycle 3.

Il comprend quatre étapes notées A, B, C, D.

- L'étape A teste la connaissance du sens de la situation de proportionnalité.
- L'étape B interroge la connaissance de la définition et des propriétés de linéarité de la proportionnalité, à savoir additivité et homogénéité.
- L'étape C a pour objectif l'étude de productions d'élèves.
- L'étape D donne un exercice d'application mettant en jeu des pourcentages portant sur des populations différentes.

Cette partie a permis de valoriser des candidats qui possèdent des qualités didactiques nécessaires à un professeur des écoles.

Par contre, elle a aussi mis en évidence chez d'autres candidats la non maîtrise de la terminologie afférente aux propriétés liées à la proportionnalité et, de ce fait, l'utilisation d'expressions approximatives par les candidats. Les situations de proportionnalités sont connues mais les propriétés mises en jeu ne sont pas clairement et précisément évoquées. Par ailleurs, de nombreux candidats ne savent pas analyser réellement les productions d'élèves, ils se contentent de décrire les démarches utilisées par ces derniers sans faire émerger les concepts mis en jeu. Dans le cadre de la proportionnalité, la référence aux lignes du tableau prend le pas sur celle des grandeurs, pourtant essentielle dans ce contexte.

Néanmoins, les correcteurs ont apprécié les candidats qui ont su présenter une réelle synthèse des arguments (erreurs/réussites/propriétés mathématiques) comme réponse à la question relative à l'analyse des productions d'élèves.

Etape A :

Les questions 1 et 2 ont été comprises des candidats. Toutefois, si leurs réponses se révèlent souvent justes, elles font état d'une certaine ambiguïté au niveau des formulations.

Etape B :

Cette étape met en exergue les difficultés des candidats pour interpréter différemment les questions posées. Pour traiter les questions 3 et 4, ils reprennent les propriétés identifiées dans les questions 1 et 2, à savoir définition et homogénéité, mais ne prennent pas appui sur la notion de grandeur. Par rapport aux différentes propriétés liées à la notion de proportionnalité, des confusions ont été relevées.

Etape C :

- Les analyses manquent de clarté.
- Les candidats se sont surtout attachés à préciser les propriétés sous-jacentes aux productions des élèves plutôt que de chercher à analyser les procédures utilisées.

- Des candidats considèrent l'erreur de Nicolas comme une étourderie. Or cet élève a sans doute cherché à utiliser la propriété d'homogénéité inhérente à la multiplication (exemple 2 dans l'étape B, question 2) avec une addition.
- La démarche de Kevin est souvent insuffisamment explicitée.

Etape D :

- Dans la question 1, des candidats n'envisagent pas un pourcentage comme une proportion.
- Dans la question 2-a, le raisonnement tenu par Paul est souvent considéré comme faux parce que les nombres d'ouvrages sur lesquels s'appliquent les pourcentages ne sont pas égaux mais aucune précision supplémentaire n'est apportée.
- La question 2-b, quant à elle, n'est pas toujours traitée correctement, peut-être parce que c'est la dernière. Des candidats n'ont pas pris en compte le fait que si l'un des nombres d'ouvrages changeait alors le nombre total des ouvrages n'était plus 9000.

c) Etude des points retirés

Le texte de référence précise que « 5 points au maximum pourront être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat ».

Dans l'ensemble, les correcteurs signalent les efforts fournis au niveau du soin apporté à la présentation des copies ; la majorité des candidats possède une écriture soignée et claire comme on peut l'attendre d'un futur professeur des écoles. Le niveau d'expression en français est correct, l'orthographe n'est pas défailante et la qualité de la rédaction est satisfaisante.

Toutefois, il semble utile d'énoncer quelques recommandations.

- Éviter d'écrire avec la couleur rouge.
- Soigner la graphie : un professeur des écoles se doit d'être lisible par tous les enfants.
- Souligner les titres.
- Mettre davantage en évidence les résultats.
- Penser à marquer des repères en soulignant ou en encadrant afin de faciliter la lecture de la copie et à écrire une phrase réponse en guise de conclusion.
- Veiller à l'orthographe. Des fautes telles « l'élève calcul » sont difficilement tolérables venant d'un candidat qui va enseigner le français. De même, on attend une orthographe irréprochable relativement au vocabulaire spécifiquement mathématique. Les mots comme « Lozange – air – pithagore – milieus – millieux – coeficient – hypothénuse – techniq ... » ne sont pas acceptables de la part d'un candidat qui va enseigner les mathématiques.
- Veiller à la cohérence des propos. Lire qu'un angle mesure « 14°C » surprend.

d) Notes éliminatoires

On dénombre 145 candidats, soit 4,73% des candidats, qui ont obtenu une note éliminatoire, c'est-à-dire une note inférieure ou égale à 10 sur 40, contre 18 en français, soit 0,59% des candidats. Les difficultés se révèlent donc plus importantes dans la discipline des mathématiques que dans la discipline lettres.

Une note éliminatoire révèle en général chez le candidat :

- des contenus insuffisants
- un nombre important de questions non traitées ou de fautes
- un niveau mathématique insuffisant

En particulier, les correcteurs ont relevé une maîtrise insuffisante des contenus du programme du collège – proportionnalité, trigonométrie, fonction, probabilité, géométrie plane et dans l'espace – ainsi qu'un manque de pertinence au niveau de l'analyse des productions d'élèves.

4) Observations relatives aux contenus des copies

Le jury attire l'attention des candidats sur certains points.

a) Obstacles et difficultés notifiés

L'épreuve met en lumière la fragilité de certains candidats dans plusieurs domaines :

- Vocabulaire : soit approximatif, soit hors contexte, soit erroné
 - hors contexte : confusion entre coefficient de proportionnalité, coefficient directeur et coefficient multiplicateur
 - approximatif : sur les notions de probabilité, de division, de proportionnalité
 - erroné : « commutativité de la proportionnalité », « chiffres scalaires »
- Géométrie plane : connaissance insuffisante des définitions et propriétés des parallélogrammes particuliers ; des notations pour les droites, segments, longueurs
- Développement d'une argumentation (géométrie, probabilité, registre algébrique)
- Proportionnalité : distinguer clairement le rapport qui existe entre les deux grandeurs mises en jeu (le coefficient de proportionnalité) et celui qui existe entre les nombres dans la même grandeur
- Maîtrise des formules dans un tableur.

b) Maladresses repérées

- Application inadaptée au contexte d'étude d'une formule (volume d'une pyramide)
- Utilisation peu pertinente de formules (choix du sin et cos en oubliant tan pourtant plus adapté)
- Utilisation de résultats approchés dès les premiers calculs ayant comme conséquence un résultat final imprécis.

c) Erreurs graves rencontrées

- Aire exprimée avec une unité de volume
- Calcul du périmètre d'un cercle avec la formule de l'aire d'un disque
- Confusion entre la valeur d'un angle et celle de sa tangente
- Confusion entre parallélogramme (figure du plan) et parallélépipède (figure de l'espace)
- Non maîtrise des produits remarquables dans leur utilisation
- Sens du symbole de l'égalité :
 $2 + 3 = 5 + 7 = 12 \dots ; 72^{0,5} = 8,49$
- Conversions d'unités dans les calculs de durées

5) Préconisations

On peut distinguer trois domaines sur lesquels les candidats devront porter leurs efforts.

- approfondissement des connaissances disciplinaires
- clarté, rigueur, cohérence
- développement des connaissances didactiques

a) Connaissances mathématiques à approfondir

- Définitions et propriétés des parallélogrammes particuliers.
- Notion de probabilité.
- Calculs des durées impliquant des conversions.
- Maîtrise du tableur, en particulier au niveau de l'action des lignes et des colonnes.
- Proportionnalité : référence aux grandeurs.

b) Clarté, rigueur, cohérence

- Répondre à la question posée en étant le plus concis possible : vouloir trop en dire = source d'erreurs, d'incohérence et de contradiction.
- Eviter de transformer des calculs pour trouver les résultats donnés (calcul du volume) ou conclure avec la réponse donnée dans la question alors que le résultat trouvé est différent.
- Prendre de la distance par rapport aux réponses trouvées afin d'éviter de proposer, sans esprit critique, des résultats aberrants (partie 1 sur le temps mis par le skieur).

c) Développement des connaissances didactiques

- Travailler l'analyse d'une production en développant l'appréhension de la démarche de l'élève
 - o en cas de procédure correcte de la part de l'élève, il est important que celle-ci soit explicitée par le candidat
 - o en cas de procédure erronée de la part de l'élève, celle-ci pouvant avoir été utilisée en dehors de son champ d'application ou fabriquée à partir des connaissances de l'élève, il revient au candidat de la développer.

V. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

A. PREMIERE EPREUVE ORALE : MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

1) Analyse des dossiers présentés par les candidats

Dans l'ensemble, les dossiers présentés sont de bonne qualité, traduisant un travail conséquent de préparation. Ces travaux favorisent largement la mise en perspective du sujet choisi.

Les savoirs relatifs au sujet retenu sont également bien maîtrisés en majorité.

Observations sur la forme du document : l'arrêté fixant les modalités du concours stipule que la volumétrie du dossier doit être limitée à 10 pages. Des candidats ont fait le choix d'aller au-delà : ces pratiques les pénalisent, à la fois parce qu'ils ne respectent pas le règlement du concours mais aussi parce que cette limitation est favorable au nécessaire effort de synthèse qui rend l'exposé des options retenues plus claires, sur le plan disciplinaire comme pédagogique.

280 candidats (39%) ont eu recours à l'utilisation d'un support numérique (CD-ROM) en complément de leur dossier papier. Le lien entre les 2 documents constitue un élément essentiel de la plus value du support numérique : il ne peut éclairer le jury que si des renvois explicites sont positionnés dans le document papier vers le CD. Les ressources placées sans références sur ce support n'apportent aucun élément supplémentaire au jury qui ne dispose pas des intentions d'usage de ces ressources par le candidat : seules celles référencées sont consultées par le jury.

Observations sur la structuration du document : les meilleurs dossiers sont ceux qui présentent, outre une partie sur les fondements disciplinaires et une partie pédagogique, un volet permettant de faire le lien didactique entre les 2. Cette transposition permet au candidat d'argumenter les options retenues. L'analyse des obstacles didactiques, issus ou non de l'épistémologie, l'articulation avec les stades de développement de l'enfant (pour le cycle 1 en particulier) sont autant d'éléments qui éclairent le jury sur les choix opérés et les justifient.

Observations sur les contenus : les candidats ayant vécu des expériences de classe (Emploi d'Avenir Professeur, contractuels, stages...) font preuve d'une bien meilleure contextualisation de leurs séquences. Sans y faire systématiquement référence, ce qui n'est pas l'objet du dossier, une réelle plus value est apportée à la faisabilité et à la pertinence des dispositifs envisagés par la qualité de la projection et de l'anticipation permises par ces expériences professionnelles.

2) Présentation du dossier par le candidat

Les candidats ont majoritairement fait preuve d'une bonne préparation de leur présentation, compte tenu en particulier de l'interdiction de notes supports et de la durée octroyée à cette partie (20 minutes) : exposés structurés, bonne connaissance du contenu du dossier, maîtrise de la langue française satisfaisante.

Le temps consacré à cette présentation a été, dans l'ensemble, très bien géré. La durée des présentations est très majoritairement de 20 minutes. Des présentations plus courtes (autour de 16min) ont cependant été suffisantes pour que l'intégralité du dossier soit convenablement exposée par quelques candidats.

Cependant, plusieurs recommandations peuvent être formulées :

- l'exposé du dossier doit être 'vivant', convaincant, attractif. Le jury évalue la capacité du candidat à formuler un discours cohérent, simple, dynamique, facile à comprendre. La profession qu'il envisage d'embrasser sollicite beaucoup ces

compétences d'orateur : la présentation ne peut se limiter à la simple lecture du dossier ou à la 'récitation' de son contenu.

- l'exposé ne peut se restreindre au simple récit d'un vécu professionnel. Si l'illustration ponctuelle d'un dispositif retenu peut s'appuyer sur une expérience de classe, le jury attend, bien au-delà du descriptif, des compétences conceptuelles et analytiques.

Il semble important de rappeler aux candidats qu'ils ne peuvent utiliser que les supports remis par le jury : leur dossier, leur CD s'ils en ont conçu un et des feuilles de brouillon vierge. Certains ont voulu illustrer leur propos à l'aide de productions d'élèves, de dispositifs conçus en classe (sciences en particulier) ou utiliser des supports numériques préenregistrés (tablettes en particulier) : le jury a systématiquement écarté ces usages. Les candidats sont également responsables du bon fonctionnement du matériel de diffusion du CD s'ils choisissent de l'utiliser. A titre d'illustration, le démarrage des ordinateurs utilisés doit être rapide.

Peu de candidats ont fait usage du support numérique lors de leur présentation. Ceux qui ont saisi cette opportunité l'ont fait en illustrant leur propos à l'aide d'iconographie, de documents, de représentations, d'animations, de vidéos, d'éléments sonores... dont les références figurent explicitement dans le dossier. Ces exploitations doivent être mises en œuvre de manière à ce que le jury dispose durant toute la durée de l'épreuve de la vision de l'écran. Un entraînement spécifique à l'usage de ces ressources en situation est un gage de plus value de la présentation : les « improvisations » pénalisent fréquemment les candidats.

Les jurys ont été amenés à évaluer défavorablement les présentations aux caractéristiques suivantes :

- Difficultés majeures d'expression, conduisant à des difficultés importantes de compréhension du propos du locuteur : phrases inachevées, « blancs » interminables, propos peu cohérents, inorganisés...
- Présentations de très faible qualité (rapides, apprises par cœur, peu structurées, dossiers lus du début à la fin...)
- Sujet totalement hors programme (ex : études des oscillations d'un pendule)
- Séances proposées objectivement infaisables (durées, modalités, niveau...).

3) Entretien avec le jury

Dans l'ensemble, les candidats maîtrisent assez bien les contenus de leur dossier : les questions du jury sur des précisions à apporter sur différents éléments constitutifs conduisent à des réponses satisfaisantes. Les contenus des programmes et du socle commun sont également assez bien connus.

Néanmoins, leur attention doit être portée sur les points ayant entraîné fréquemment l'émergence de difficultés lors de l'entretien :

- Les séquences présentées sont souvent utopiques dans leur mise en œuvre : durées inappropriées à l'âge des élèves, modalités pédagogique inadaptées au contexte...
- Les compétences en sciences de l'éducation, en particulier ce qui relève des processus d'apprentissage, des étapes de la construction d'une séance ou d'une séquence, de la psychologie de l'enfant... sont particulièrement fragiles. Au-delà de l'organisation de l'enseignement et de la connaissance du système éducatif, le jury est très attentif aux aspects conceptuels, à la pertinence et à la cohérence des séances.

De même l'adaptation entre objectifs pédagogiques, activités proposées et mise en œuvre de l'enseignement est un élément central de l'évaluation de la prestation du candidat.

- Au même titre, et corolairement aux remarques formulées sur le contenu des dossiers, les candidats ayant vécu des expériences significatives de classe parviennent à mieux contextualiser leurs réponses, notamment sur les questions liées aux modalités pédagogiques et/ou organisationnelles.

- Le basculement de postures adoptées lors d'expériences d'animateurs (centres de loisirs, disciplines sportives ou artistiques...) vers une posture de professionnel de l'enseignement est souvent difficile à percevoir chez les candidats, qui utilisent parfois maladroitement ce vécu pourtant riche par certains aspects.
- Les meilleurs candidats montrent une capacité à tenir compte des questions et propositions du jury, et à changer de point de vue pour améliorer la qualité des séquences produites.

Les candidats évoquent fréquemment l'interdisciplinarité comme un levier pédagogique autour du sujet qu'ils ont choisi. Si l'intention est souvent mentionnée dans les dossiers, voire dans les exposés, sa mise en œuvre effective n'est que rarement anticipée.

D'un point de vue général, les candidats pourraient être mieux sensibilisés aux questions d'élargissement et d'approfondissement, qu'elles portent sur les notions disciplinaires du domaine choisi ou sur la connaissance d'un autre niveau d'enseignement par exemple.

Sur ce dernier aspect, être en capacité d'envisager l'enseignement d'une notion dans un autre cycle constitue une des compétences que le jury attend. Par exemple, pour le domaine scientifique, pouvoir se projeter sur l'enseignement des changements d'état de la matière au cycle 2 alors que le candidat a choisi de traiter ces changements au cycle 3. L'élargissement au cycle 1 est l'opération la plus souvent échouée : les candidats doivent mieux investir les dimensions propres à l'enseignement en maternelle.

Sur le plan disciplinaire, l'objectif des questions d'élargissement n'est pas de s'assurer de la profondeur des connaissances du candidat dans un champ précis qu'il n'aurait pas choisi, mais de vérifier la maîtrise du minimum requis sur l'ensemble des champs du programme dans le domaine qu'il a retenu.

Les candidats doivent également avoir à l'esprit les spécificités des domaines qu'ils choisissent, en particulier lors des questions d'approfondissement et/ou d'élargissement :

- Sciences et technologie :

Domaine le plus souvent retenu, il embrasse un très large spectre de champs disciplinaires. Le jury attend des candidats qu'ils puissent montrer des connaissances suffisantes pour enseigner l'ensemble du programme de l'école primaire. Aussi, ils doivent être en capacité de répondre à des questions, naturellement adaptées au niveau d'enseignement primaire, portant sur ces champs dont la diversité est très importante : astronomie, biologie, électricité, mécanique, géologie... Par exemple, savoir exposer les différences entre différents types de circuits électriques constitue une base nécessaire à l'enseignement de la partie 'objets techniques' du programme de cycle 3.

La dimension méthodologique (les démarches d'investigation en particulier) constitue un aspect très important de l'enseignement scientifique à l'école primaire : les candidats doivent montrer qu'ils ont investi cet aspect dans toutes ses dimensions (concept, construction, pratique, évaluation, différenciation...).

- Histoire et géographie :

Comme pour le domaine précédent, l'attention des candidats est attirée sur les connaissances nécessaires à l'enseignement de l'ensemble du programme : être capable de ne pas faire de contresens majeur sur une période historique autre que celle ciblée par le dossier du candidat constitue un minimum que le jury souhaite vérifier. Il en va de même pour les grands ensembles géographiques.

- Education musicale, histoire des arts et arts visuels :

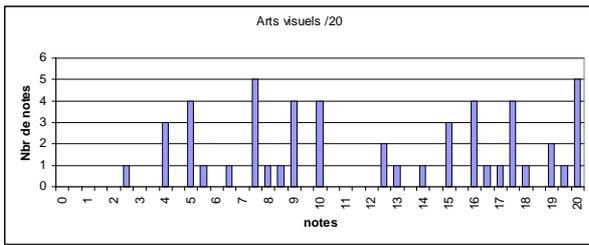
Ces domaines sont souvent retenus par des candidats impliqués à titre personnel dans une pratique artistique. Si ces expériences peuvent utilement servir l'exercice professionnel, et plus pragmatiquement la prestation du candidat lors de l'épreuve, il convient d'attirer l'attention des candidats sur l'important travail de transposition de leur propre pratique au champ pédagogique. Dans ces domaines plus que dans les autres, cette évolution est à interroger pour rester à l'intérieur des attentes de l'école primaire.

- Enseignement civique et moral :
Au-delà de la présentation du dossier, également soumise aux remarques qui suivent, l'entretien doit conduire le candidat à exposer des modalités pédagogiques qui dépassent le simple cadre de l'information, de la transmission de connaissance, pour permettre une véritable construction de compétences. Ce domaine est particulièrement sensible à cette dimension, révélatrice de la conception de l'enseignement que possède le candidat. Par exemple, les règles d'organisation de la vie publiques peuvent faire l'objet d'un travail sur le fonctionnement démocratique de la classe (jeu de rôle, assemblée de classe...) plutôt qu'une succession d'exposés sur les instances républicaines.

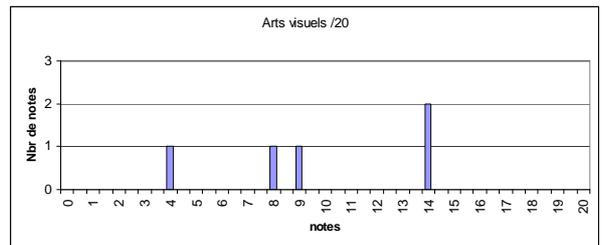
Les jurys ont été amenés à évaluer défavorablement les présentations aux caractéristiques suivantes :

- Méconnaissance du contenu de son dossier, en particulier des documents proposés aux élèves.
- Séquences d'apprentissages récupérées d'autres auteurs et dont le candidat ne s'est approprié ni les fondements ni les modalités.
- Incapacité à définir les objectifs d'une séance, les compétences visées...
- Grandes difficultés d'association entre démarche d'apprentissage et intention pédagogique.
- Inadaptation des contenus et des modalités avec l'école primaire.
- Connaissances disciplinaires très insuffisantes (contresens, confusions, méconnaissances...) conduisant à une incapacité à enseigner les notions au programme de l'école primaire.
- Incapacité à saisir les opportunités de rebondir tendues par le jury
- Compréhension des questions du jury très difficile, argumentation déficiente.

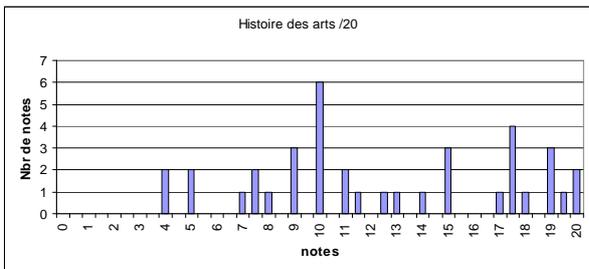
4) Statistiques par domaine choisi par les candidats.



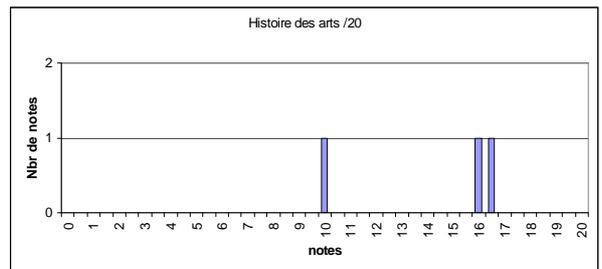
Répartition des notes d'entretien en art visuel (ramenées sur 20)
CRPE public



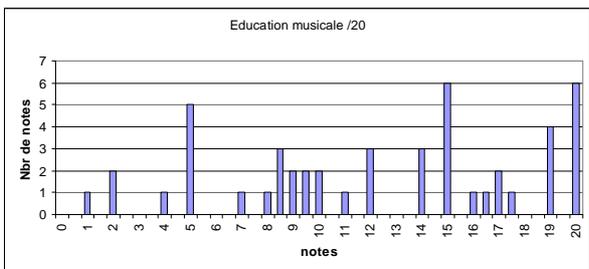
Répartition des notes d'entretien en art visuel (ramenées sur 20)
CRPE privé



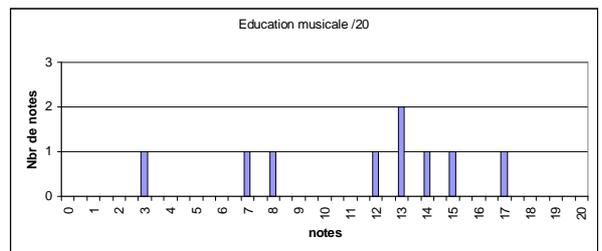
Répartition des notes d'entretien en HDA (ramenées sur 20)
CRPE public



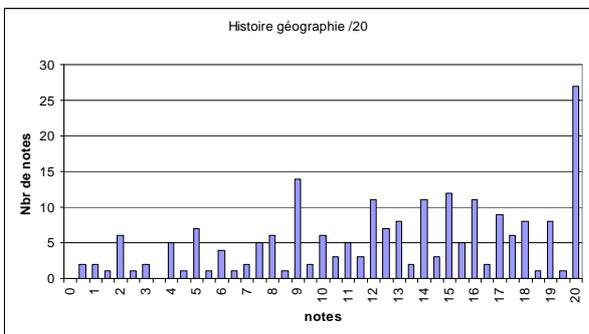
Répartition des notes d'entretien en HDA (ramenées sur 20)
CRPE privé



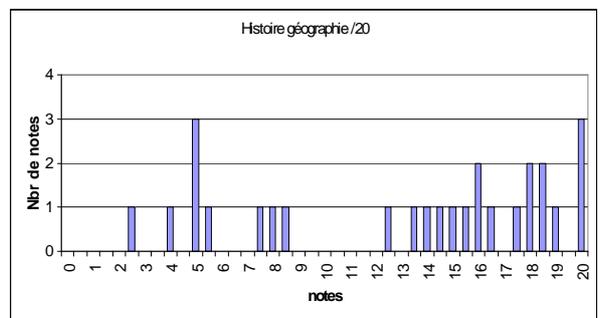
Répartition des notes d'entretien en éducation musicale
(ramenées sur 20), CRPE public



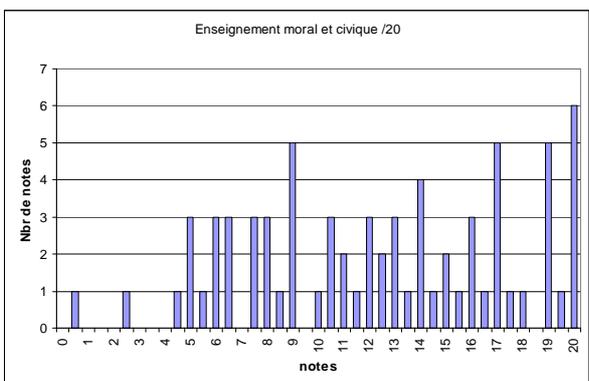
Répartition des notes d'entretien en éducation musicale
(ramenées sur 20), CRPE privé



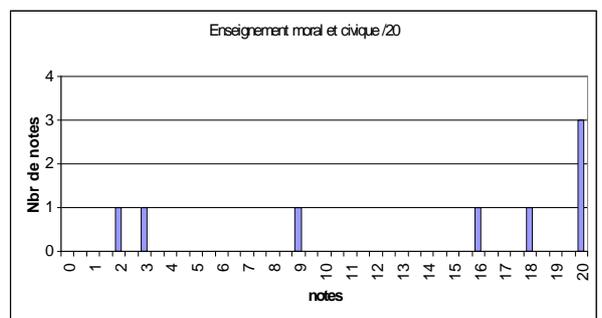
Répartition des notes d'entretien en histoire et géographie
(ramenées sur 20), CRPE public



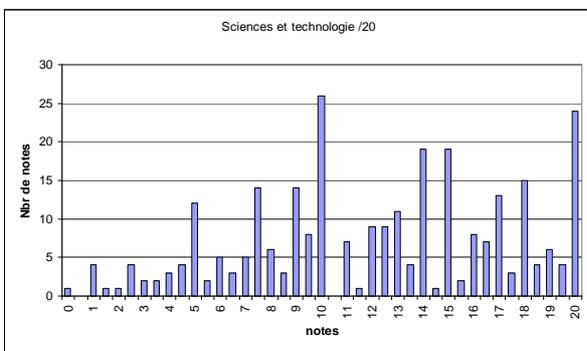
Répartition des notes d'entretien en histoire et géographie
(ramenées sur 20), CRPE privé



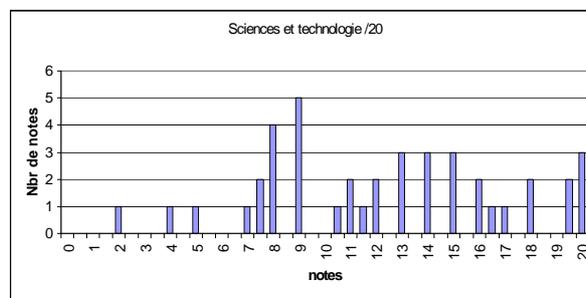
Répartition des notes d'entretien en éducation musicale
(ramenées sur 20), CRPE public



Répartition des notes d'entretien en éducation musicale
(ramenées sur 20), CRPE privé

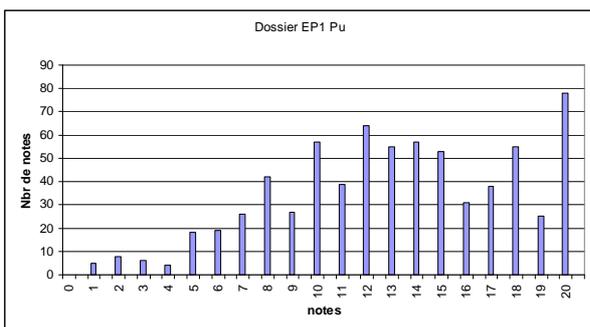


Répartition des notes d'entretien en sciences et technologie (ramenées sur 20), CRPE public

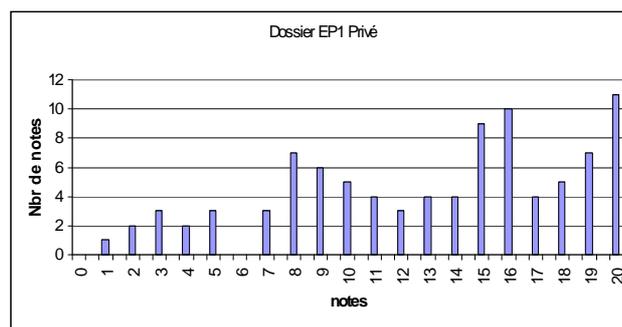


Répartition des notes d'entretien en sciences et technologie (ramenées sur 20), CRPE privé

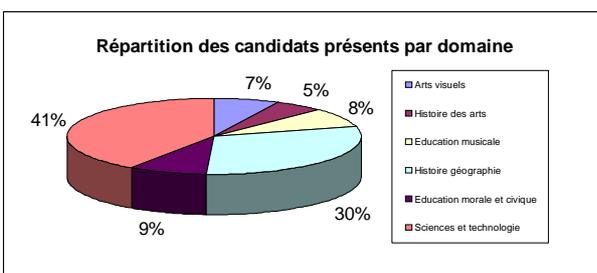
5) Statistiques générales de l'épreuve



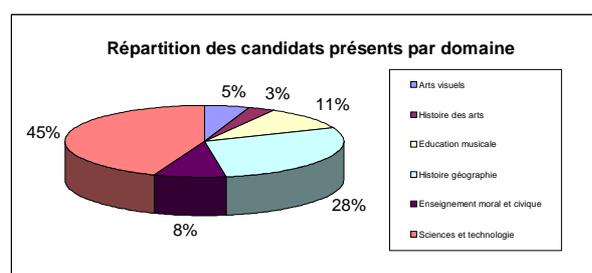
Répartition des notes de dossier, CRPE public



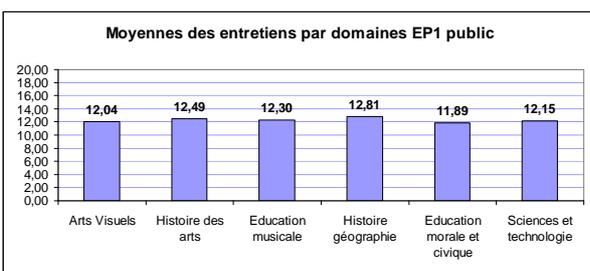
Répartition des notes de dossier, CRPE privé



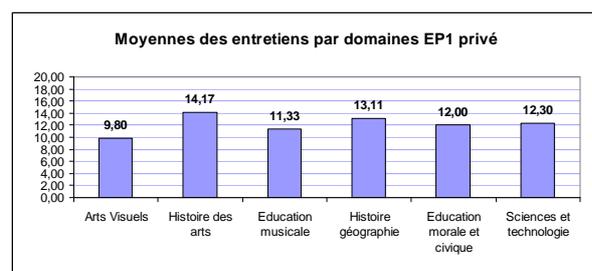
Répartition des candidats par domaine, CRPE public



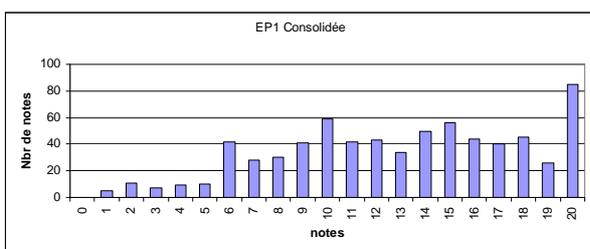
Répartition des candidats par domaine, CRPE privé



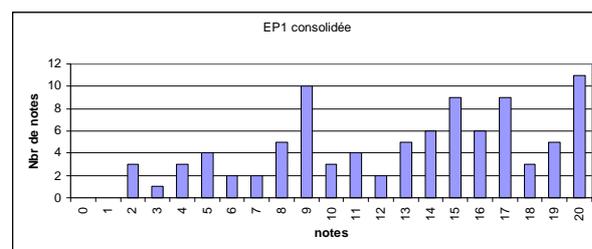
Moyenne des entretiens (note ramenée sur 20), CRPE public



Moyenne des entretiens (note ramenée sur 20), CRPE privé



Répartition des notes consolidées (ramenée sur 20), CRPE public



Répartition des notes consolidées (ramenée sur 20), CRPE privé

Epreuve 1																
CRPE public	Présentation de dossier		Arts Visuels		Histoire des arts		Education musicale		Histoire géographique		Enseignement moral et civique		Sciences et technologie		Epreuve 1 consolidée	
	Moyenne	13,10	Moyenne	24,18	Moyenne	24,97	Moyenne	24,60	Moyenne	25,48	Moyenne	24,71	Moyenne	24,42	Moyenne	37,89
	Ecartype	4,62	Ecartype	10,97	Ecartype	9,85	Ecartype	11,32	Ecartype	10,75	Ecartype	10,18	Ecartype	10,21	Ecartype	14,75
	Médiane	13,00	Médiane	25,00	Médiane	22,50	Médiane	26,00	Médiane	26,50	Médiane	25,00	Médiane	25,00	Médiane	39,00
	Min	1,00	Min	5,00	Min	8,00	Min	2,00	Min	1,00	Min	1,00	Min	0,00	Min	2,00
	Max	20,00	Max	40,00	Max	40,00	Max	40,00	Max	40,00	Max	40,00	Max	40,00	Max	60,00
	ABS	15	ABS	1	ABS	1	ABS	3	ABS	6	ABS	2	ABS	2	ABS	15

Epreuve 1																
CRPE privé	Présentation de dossier		Arts Visuels		Histoire des arts		Education musicale		Histoire géographique		Enseignement moral et civique		Sciences et technologie		Epreuve 1 consolidée	
	Moyenne	13,03	Moyenne	19,60	Moyenne	28,33	Moyenne	22,67	Moyenne	26,22	Moyenne	27,00	Moyenne	24,61	Moyenne	37,98
	Ecartype	5,31	Ecartype	8,53	Ecartype	7,23	Ecartype	8,89	Ecartype	11,59	Ecartype	15,42	Ecartype	9,40	Ecartype	15,53
	Médiane	14,00	Médiane	18,00	Médiane	32,00	Médiane	26,00	Médiane	30,00	Médiane	34,00	Médiane	24,00	Médiane	42,00
	Min	1,00	Min	8,00	Min	20,00	Min	6,00	Min	5,00	Min	4,00	Min	4,00	Min	6,00
	Max	20,00	Max	28,00	Max	33,00	Max	34,00	Max	40,00	Max	40,00	Max	40,00	Max	60,00
	ABS	2	ABS	0	ABS	0	ABS	1	ABS	0	ABS	0	ABS	1	ABS	2

Tableau de synthèse des résultats.

B. DEUXIEME EPREUVE ORALE : ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER

1) Enseignement de l'EPS

L'épreuve est organisée à partir d'une liste limitative d'activités qui a été publiée en amont du concours.

a) Réponses du candidat au sujet

Les sujets proposés sont libellés selon une structure identique.

Ils indiquent tous :

- la compétence EPS qui doit être traitée
- le niveau de cycle et la classe
- l'APSA support du questionnement.

Les sujets exposent le constat d'un problème à caractère didactique ou pédagogique à partir duquel le candidat doit construire sa réponse et précisent le cadre de la réponse attendue (proposition de situation, d'un ensemble de situations situées dans une progression).

Les candidats exposent leur réponse au sujet pendant 10 minutes puis sont interrogés par le jury pendant 20 minutes. Le questionnement balaie les trois champs retenus par l'arrêté du 19 avril 2013 : la réponse au sujet, la connaissance de la place de l'EPS dans l'éducation à la santé puis le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut encadrer ou animer.

1- La réponse au problème professionnel posé par le sujet :

- Le jury invite les candidats à lire précisément tous les termes du sujet afin qu'ils puissent comprendre de manière fine le problème rencontré par les élèves.
- Il incite également les candidats à ne pas négliger les spécificités de l'éducation physique enseignée aux élèves de l'école maternelle. Les propositions des candidats doivent tenir compte de manière précise du niveau de classe demandé dans le sujet (petite section, moyenne section ou grande section). Il en découle une nécessaire prise en compte des modes d'apprentissages spécifiques à cet âge et du développement du répertoire moteur de base des élèves.
- Le sujet ne se limite pas à la formulation d'un problème didactique ou pédagogique. Il est situé dans un cycle d'activité qui est au service de l'acquisition d'une compétence des programmes. Cette dimension structure le cadre de réponse au problème posé : ainsi un sujet en activités aquatique (natation) posé dans la cadre de la compétence « adapter ses déplacements à différents types d'environnement », amènera des réponses différentes d'un problème posé dans la même activité physique mais dans le cadre de la compétence « réaliser une performance ». La précision apportée par le sujet concernant le cycle et le niveau de classe induit nécessairement une prise en compte du niveau de développement des élèves. Les situations et les méthodes d'apprentissages proposées doivent en tenir compte.

Les attendus du jury portent sur :

- une proposition de réponse mettant en œuvre des connaissances articulées autour de la connaissance d'une démarche d'organisation de l'enseignement de l'EPS dans le premier degré :

- la connaissance de la tâche motrice dans sa structure et son utilisation, au service du sens des apprentissages proposés aux élèves et comme un outil de communication permettant aux élèves de mieux agir, dire et penser en EPS,
- la structuration d'un module d'enseignement correspondant au niveau de développement des élèves qui comporte plusieurs phases dont le candidat comprend le sens et l'utilisation au service de la mise en activité des élèves des écoles maternelles,
- la connaissance et la compréhension des textes en vigueur : loi d'orientation de 2013, socle commun de connaissances et de compétences, programmes du 19 juin 2008, progressions parues au BO du 5 janvier 2012.

Une prestation de bonne qualité permet au jury d'apprécier :

- la présentation d'un exposé bien structuré avec un traitement de la problématique professionnelle proposée par le sujet, prenant en compte les enjeux éducatifs de la compétence à traiter,
- la formulation d'hypothèses expliquant les obstacles rencontrés par les élèves,
- l'identification de contenus d'enseignement,
- la proposition de situations comportant un avant et un après séance,
- les propositions de situations permettent au jury de bien identifier le but de la tâche, le dispositif humain et matériel, le critère de réussite et éventuellement des manières de faire attendues. Le candidat peut s'appuyer sur des schémas pour expliquer son propos.
- la contextualisation des propositions au sein d'un cycle d'activité structuré et correspondant au niveau de développement des élèves,
- l'adaptation des modes d'apprentissages en fonction du niveau de développement de l'enfant,
- la définition de la place et du rôle du maître, qui ne se borne pas à aménager le milieu et à encourager les élèves mais qui définit et explique les critères de réussite et envisage les manières de faire efficaces.
- de bonnes connaissances institutionnelles, loi d'orientation de 2013, socle commun de connaissances et compétences, programmes du 19 juin 2008, progressions du BO du 5 janvier 2012.
- une connaissance des textes règlementaires organisant l'EPS dans le premier degré : circulaire natation du 14 juillet 2011, circulaire 99-136 du 21 septembre 1999 relatives aux sorties scolaires notamment.
- une argumentation montrant en quoi la proposition du candidat contribue à l'éducation à la santé des élèves.

2- Connaissance de la place de l'EPS dans l'éducation à la santé :

Peu de candidats incluent cette dimension dans leur exposé alors qu'elle est un des éléments importants de l'épreuve telle qu'elle est définie par l'arrêté du 19 avril 2013.

Une définition de la santé et son analyse permettent aux candidats d'ancrer et d'éclairer utilement leurs propositions.

Le jury attend des candidats qu'ils soient capables d'envisager les différentes dimensions de la contribution de l'EPS à l'éducation à la santé. Il attend également que les candidats dépassent les propos larges et généreux pour envisager les conditions d'une mise en œuvre concrète, par des choix de contenus, de méthodes favorables à une contribution efficace de l'EPS à l'éducation à la santé.

3- Elargissement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou au type d'activités sportives qu'il peut encadrer ou animer.

Cette dimension d'élargissement, obligatoirement abordée par le jury, conformément à l'arrêté du 19 avril 2013, fait appel à l'ensemble des pratiques physiques constituant le vécu corporel du candidat. Il peut s'agir des pratiques qu'il a connu lorsqu'il était élève ou étudiant, de celles qu'il pratique ou encadre à l'heure actuelle. Il ne s'agit pas de montrer que

l'on est un sportif accompli, mais bien de faire appel à son vécu corporel, à l'analyse de ses expériences positives ou négatives dans le domaine des pratiques physiques afin d'en retirer des éléments de réflexion, d'analyse et d'action pour son enseignement.

b) Entretien avec le jury

Les premières questions du jury visent la plupart du temps à faire préciser, à faire évoluer les propositions faites par les candidats.

Elles peuvent porter sur des points didactiques : organisation et choix des contenus d'enseignement en lien avec les hypothèses d'obstacles

Elles peuvent porter sur des points pédagogiques : organisation des groupes, présentation des tâches aux élèves, structuration des tâches, structuration des cycles d'activités, mise en activité et en apprentissages de tous les élèves.

Un des enjeux pour le candidat est de montrer sa capacité à faire évoluer ses réponses à partir des questions du jury. Celui-ci n'attend pas de « bonnes » réponses mais la manifestation d'une capacité à penser de manière cohérente et argumentée la résolution d'un problème professionnel en EPS.

Les candidats ne doivent pas se limiter à la présentation d'une situation ou d'une suite de situations. L'argumentation des propositions est un élément très important dans la constitution de la note. Un candidat se limitant à la mise en activité des élèves par un aménagement du milieu ou des règles du jeu ne peut espérer une très bonne note. Il importe de penser des hypothèses relatives aux obstacles rencontrés par les élèves dans leurs apprentissages, puis d'envisager de proposer des situations où les élèves ont des possibilités de progresser : la formulation de critères de réussite, éventuellement de manières de faire attendues et leur mise en relation y contribue. Les candidats produisant une prestation de qualité ne limitent pas les apprentissages à la dimension motrice. Ils envisagent des apprentissages en termes de connaissances, de méthodologie et en termes d'attitudes, au service de l'acquisition d'une compétence.

De même une proposition de qualité envisage ce que l'enseignant propose en classe, avant et après la séance d'EPS proprement dite.

c) Motifs ayant conduits à proposer une note inférieure ou égale à 5

Les notes très faibles sont le résultat d'une grande méconnaissance de l'EPS : Les candidats en méconnaissent l'objet et l'envisagent comme une pratique compensatrice, récréative ou comme un entraînement sportif.

Ces candidats ne manifestent pas la capacité minimale à organiser la mise en activité des élèves en toute sécurité.

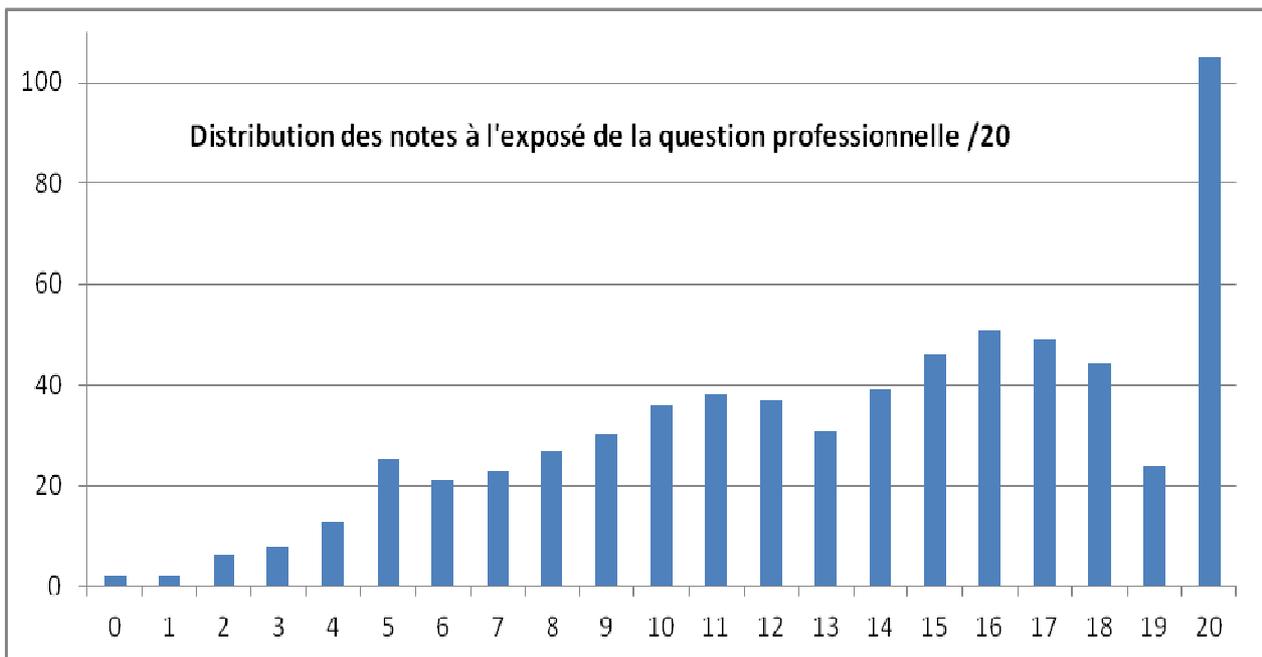
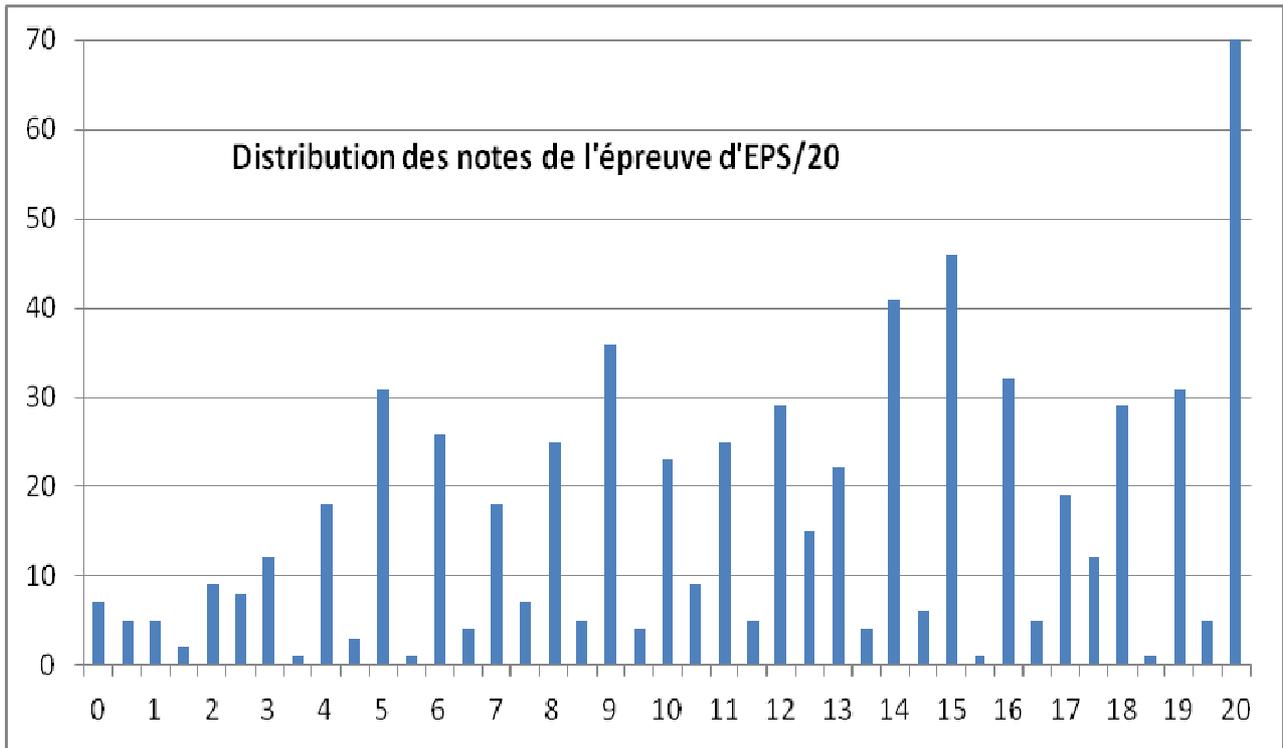
Ils ignorent également les attentes institutionnelles.

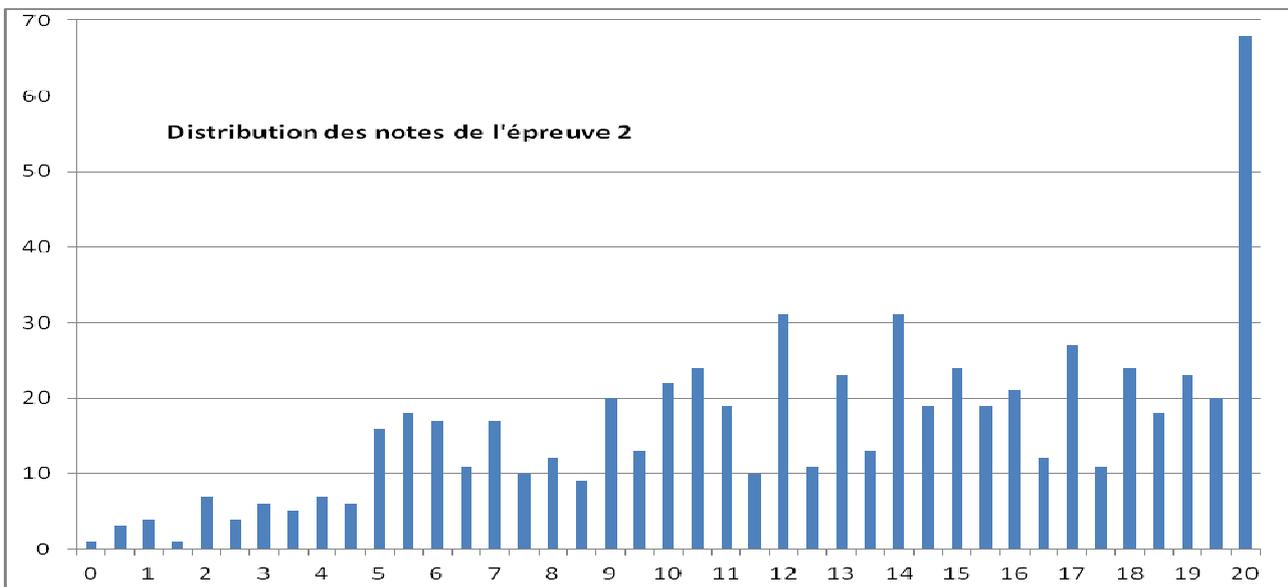
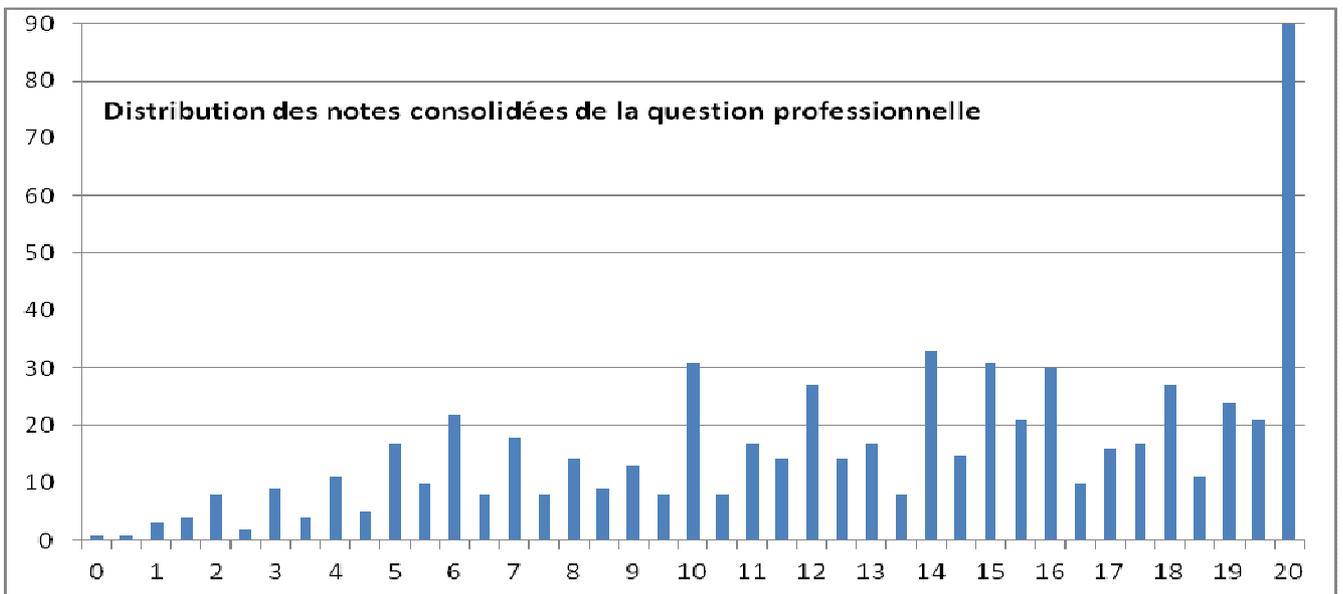
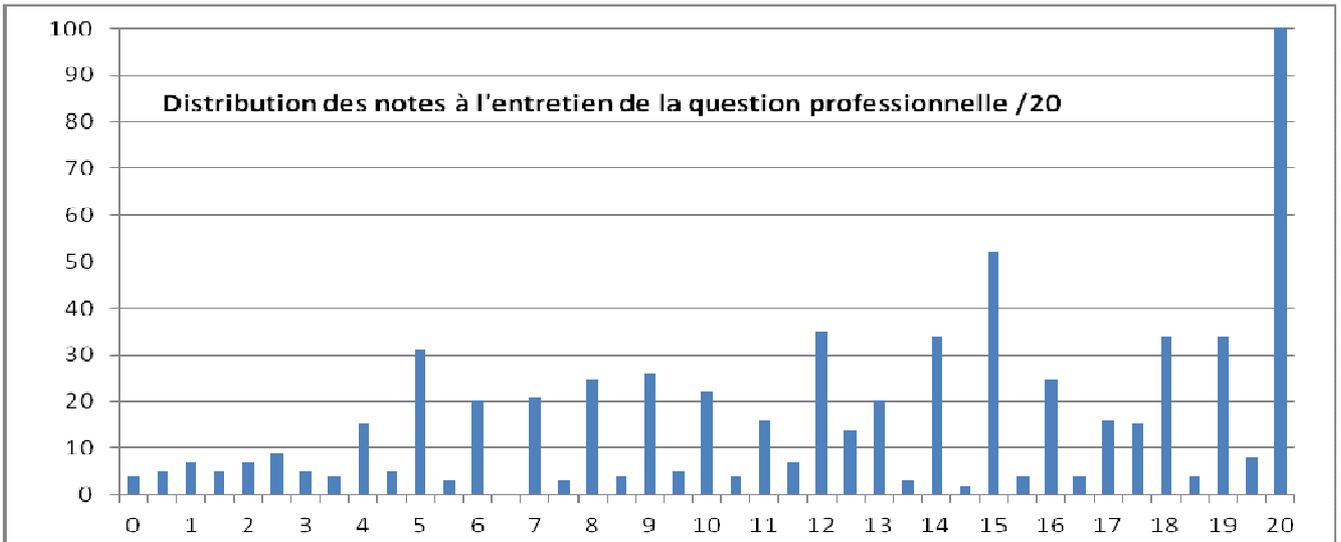
Le jury n'attend pas de « prêt à penser » didactique ou pédagogique mais une capacité des candidats à :

- organiser la mise en activité des élèves en toute sécurité,
- penser, proposer des apprentissages structurés en lien avec les attentes institutionnelles et le niveau de développement de l'enfant.

d) Statistiques

Pour l'ensemble des tableaux ci-dessous, l'axe des abscisses est celui des notes, ramenées sur vingt points, et l'axe des ordonnées présente le nombre de candidats.





2) Analyse d'une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire

a) Réponses du candidat au sujet

Les candidats exposent leur réponse au sujet pendant 15 minutes puis sont interrogés par le jury pendant 30 minutes. L'ensemble de l'épreuve s'appuie sur un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire.

Parmi les thèmes ou problématiques abordés, nous pouvons citer, **sans exhaustivité**,

- le partenariat à l'école primaire
- les arts à l'école / le parcours d'éducation culturelle et artistique
- différencier pour aider les élèves en difficulté
- le travail d'équipe à l'école primaire
- l'école inclusive / la prise en compte du handicap
- le rôle et la place du numérique à l'école
- l'autorité à l'école primaire
- la responsabilité du professeur des écoles
- (...)

Chaque dossier est le fruit d'un travail réflexif de la part de son concepteur, qui choisit des documents ciblés permettant d'appréhender la problématique du corpus. Ces documents trouvent leur origine dans des sources différentes, mais complémentaires : textes institutionnels (extraits de lois, décrets ou circulaires) contemporains ou plus anciens, textes de chercheurs en sciences de l'éducation, de pédagogues, ou autres. Les documents soumis à l'étude obéissent à une cohérence interne et doivent permettre l'émergence d'une problématique.

Les candidats, lors de l'exposé, sont évalués par les interrogateurs sur leur « analyse de cette situation et des questions qu'elle pose », pour reprendre les termes de l'arrêté du 19 avril 2013. Il s'agit aussi pour le candidat « d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles ».

Epreuve orale fruit d'une lecture documentaire, l'exposé, noté sur 20 points, prend appui sur deux, trois ou quatre questions explicitement posées aux candidats. Ces questions figurent sur la première page du dossier remis à chaque candidat.

Le jury a porté son attention sur les capacités du candidat à

- maîtriser la langue française à des fins de communication (ce qui correspond à la compétence 7 du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation). L'utilisation d'un langage clair et adapté à la situation, ainsi que la capacité des candidats à utiliser le corpus documentaire à bon escient sont des critères de premier choix.
- dégager la problématique générale du dossier ainsi que les enjeux du sujet
- mettre en perspective
- répondre aux questions posées en s'appuyant tout à la fois sur les éléments du corpus et sur les éléments que le candidat est capable d'apporter pour étayer, enrichir, illustrer, réfuter....

Il est attendu un niveau de langage adapté à la situation. Or, le spectre des prestations fut large : si la majorité des candidats utilise un langage soutenu et des tournures de phrases n'appelant aucun commentaire (les meilleurs candidats faisant dans l'ensemble preuve d'une bonne capacité à communiquer et à mobiliser ce nécessaire niveau de langage), certains aspirant à la fonction enseignante malmènent la langue française, avec des erreurs fréquentes : absences de liaisons, emploi d'un mot pour un autre, mauvaises constructions grammaticales (pallier à en lieu et place de pallier), parler familier (« c'te » pour « cette », « j'ui » pour « je lui »...). Les difficultés majeures d'expression, conduisant parfois à des difficultés importantes de compréhension du propos du locuteur ou à des exposés d'une rare concision, ont fortement pénalisé les candidats.

Le jury constate que seule une minorité de candidats réussit à dégager et à formaliser la problématique générale du dossier (à ne pas confondre avec le titre du dossier). Il s'agit-là pourtant d'un préalable devant faciliter ensuite la compréhension de la cohérence interne du corpus documentaire puis sa mise en perspective. Les questions, toujours mûrement

réfléchies par les concepteurs, permettent pourtant l'élaboration de cette problématique générale. Il est à noter que les meilleurs candidats, dans cette première partie de l'épreuve,

- ont su démontrer, par leur questionnement, leur connaissance complète du rôle du professeur des écoles dans la communauté éducative ainsi que leur sens des responsabilités.
- ont pris le temps de définir chacun des mots du sujet en s'attachant à leur sens : ainsi des termes tels que « parcours », « cursus », « besoins éducatifs », parce que mal identifiés dès le départ, ont desservi des candidats qui ont gommé de leur analyse ces mots clés, au détriment des autres termes du sujet.

La simple reprise, dans le même ordre, des questions posées, puis les réponses apportées, ne suffisent pas nécessairement à obtenir de très bonnes notes. L'on doit percevoir d'emblée la capacité du candidat à

- présenter un exposé problématisé, construit et cohérent
- faire le tri parmi ses connaissances pour ne garder que celles relatives aux questions posées
- ouvrir son propos par des éléments saillants et le conclure en envisageant une mise en perspective ou des limites.

Il convient de rappeler ici que la durée de l'exposé ne doit pas excéder 15 minutes. Des exposés trop rapides (de 5 à 10 minutes) desservent le candidat qui ne peut montrer au jury ses connaissances sur la question en jeu.

b) Entretien avec le jury

Il s'agit de la partie la plus longue (30 minutes) mais également la plus chiffrée en termes de points (40). L'entretien joue donc un rôle décisif dans cette épreuve orale d'admission. Le jury s'est attaché à évaluer chaque candidat sur

- ses connaissances du système éducatif et de l'école primaire : son organisation, ses valeurs, ses objectifs, son histoire, ses enjeux contemporains
- sa capacité à se situer comme
 - o futur agent du service public : éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel.
 - o futur professeur des écoles dans la communauté éducative
 - o futur professeur inscrivant leurs actions dans un système de valeurs dont celles de la République
- sa capacité à
 - o prendre en compte les acquis des élèves
 - o prendre en compte les besoins des élèves en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire
 - o se représenter de façon réfléchie le métier dans ses différentes dimensions : classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société.

La capacité d'écoute du candidat, sa faculté à rentrer en dialogue avec un jury toujours bienveillant ainsi que sa manière de s'exprimer sont autant d'éléments déterminants consubstantiels aux éléments de réponse donnés.

Il est à noter que les meilleurs candidats, outre le fait que leur aisance de communication a été appréciée, connaissent à la fois les fonctions et les personnels de l'Education nationale, les grandes lignes de l'histoire du système éducatif, mais aussi son évolution, mettant en exergue éléments de rupture et continuités. Dans les réponses apportées, l'école primaire est aussi perçue comme une première étape d'une scolarité plus longue et devant s'ouvrir vers une réussite de parcours professionnels.

Aussi le jury attire-t-il plus spécifiquement l'attention des candidats au troisième concours sur ces derniers points qui ne peuvent souffrir d'impasses et se doivent d'être travaillés lors de la préparation à ce concours sélectif qu'est le CRPE.

Il a été apprécié, chez les meilleurs candidats, que

- l'on sache faire preuve de pragmatisme, de bon sens et d'honnêteté intellectuelle (l'authenticité des connaissances fut souvent déterminante). Il n'est pas anormal de répondre « je ne sais pas » ou « il me semble que »

- l'on soit capable de se mettre soi-même en situation de gérer les situations proposées par les interrogateurs. Ainsi a-t-il été aisé de constater que les candidats ayant vécu des expériences de classe (Emploi d'Avenir Professeur, contractuels, stages...) ancrent leurs propos dans un pragmatisme de bon aloi, illustrent certains de leurs arguments par des exemples concrets qui ont trait par exemple au travail en équipe ou à la gestion de l'hétérogénéité.

Enfin, on ne peut qu'inviter tous les candidats à accorder toute l'attention nécessaire, dans le cadre de la préparation à ce concours,

- à l'école maternelle: peu de candidats ont su démontrer une connaissance sinon exhaustive du moins stabilisée et actualisée de cette école. Nombreuses sont pourtant les évolutions, depuis 2008 et 2013 notamment, en la matière.
- à la question du handicap à l'école: peut-on se présenter à un concours de recrutement de professeur des écoles sans connaître les éléments de la loi du 11 février 2005 ?
- aux stades du développement de l'enfant, qui ne peuvent être ignorés. Ainsi, trop de candidats, notamment du troisième concours, ont une représentation erronée de ce que sont / peuvent faire des élèves.
- aux acronymes, qui doivent pouvoir être déclinés: l'emblématique PPRE (Programme –et non Projet- Personnalisée de Réussite Educative par exemple) est un exemple parmi d'autres.

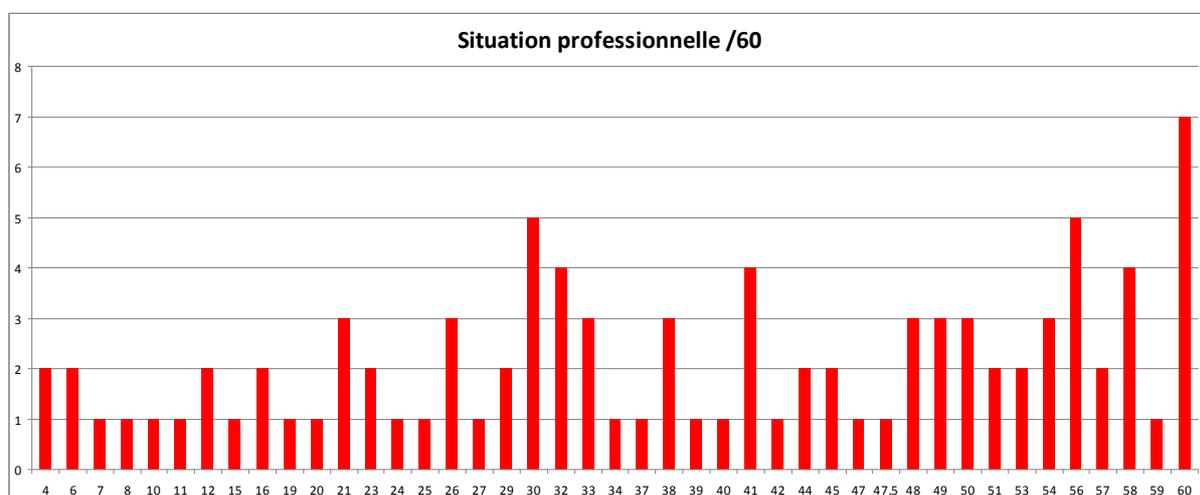
c) Statistiques

1- relatives à la seconde partie de la seconde épreuve orale d'admission : « analyse d'une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire ».

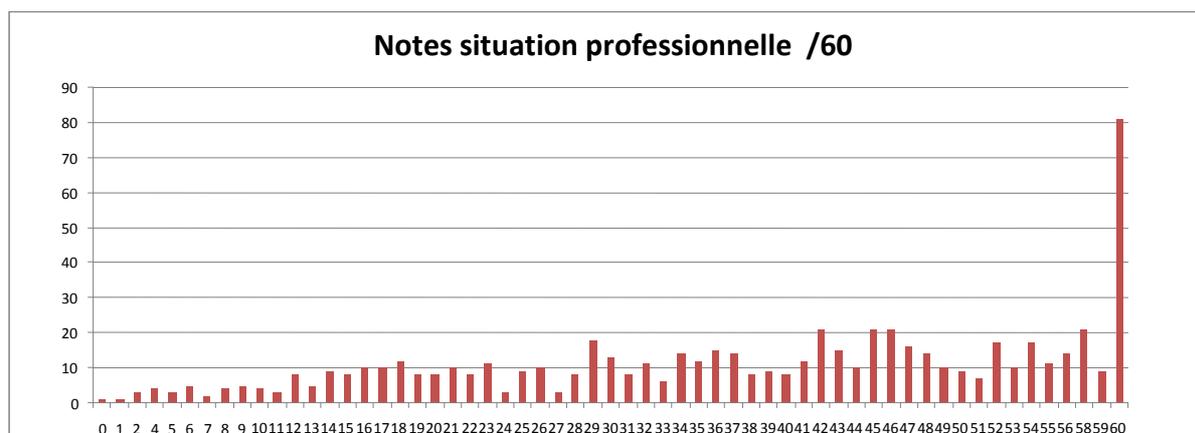
Concours public	Exposé / 20		Entretien / 40		Situations professionnelles consolidées / 60	
	Moyenne	13,35	Moyenne	25,28	Moyenne	38,63
	Ecartype	5,08	Ecartype	11,43	Ecartype	16,12
	Mode	20,00	Mode	40,00	Mode	60,00
	Médiane	14,00	Médiane	26,00	Médiane	41,00
	Min	0,00	Min	0,00	Min	0,00
	Max	20,00	Max	40,00	Max	60,00

Concours privé	Exposé / 20		Entretien / 40		Situations professionnelles consolidées / 60	
	Moyenne	13,35	Moyenne	24,53	Moyenne	37,88
Ecartype	4,89	Ecartype	12,11	Ecartype	16,50	
Mode	20,00	Mode	40,00	Mode	60,00	
Médiane	14,00	Médiane	26,00	Médiane	40,00	
Min	3,00	Min	0,00	Min	4,00	
Max	20,00	Max	40,00	Max	60,00	

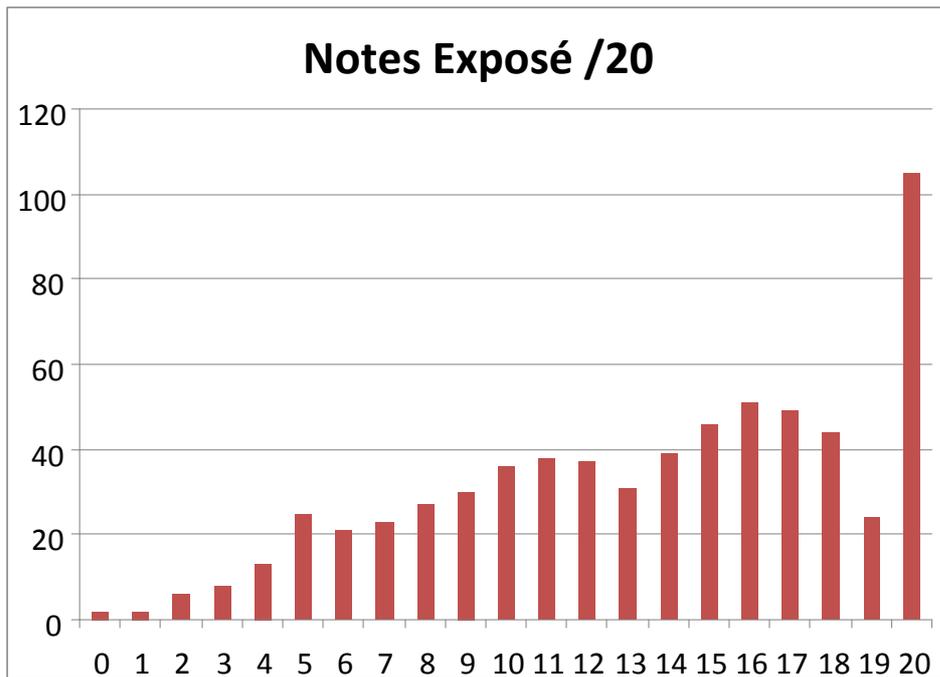
CRPE Privé : répartition des notes de la situation professionnelle (sur 60 points)



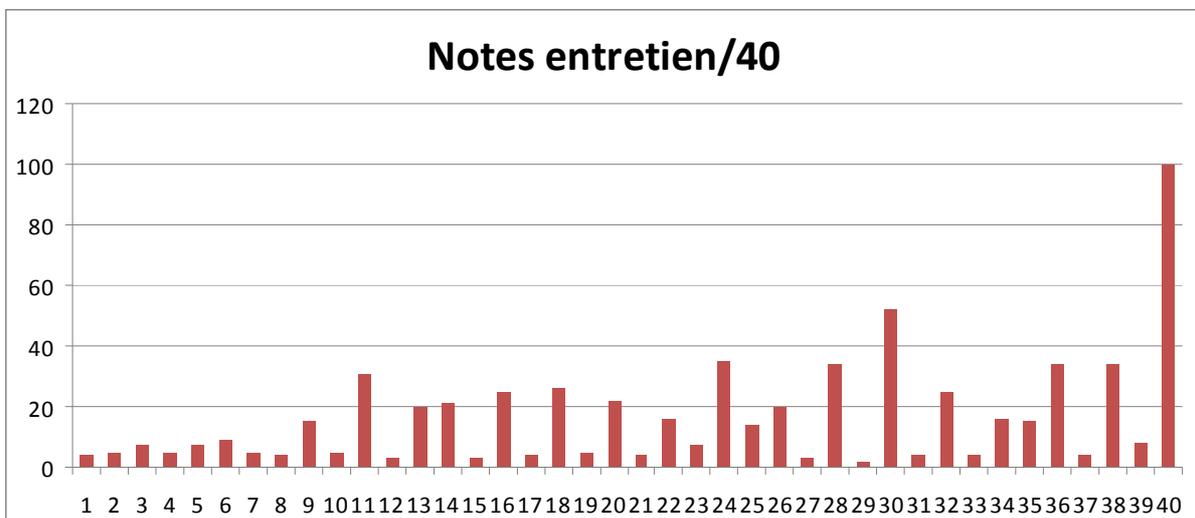
CRPE Public : répartition des notes de la situation professionnelle (sur 60 points)



CRPE Public : répartition des notes de l'exposé (sur 20 points)



CRPE Public : répartition des notes de l'entretien (sur 40 points)



2- relatives à la seconde épreuve orale d'admission

Epreuve 2 CRPE PUBLIC									
EPS		Exposé		Entretien		Situations professionnelles consolidées		Epreuve 2 consolidée	
Moyenne	24,17	Moyenne	13,35	Moyenne	25,28	Moyenne	38,63	Moyenne	62,80
Ecartype	11,41	Ecartype	5,08	Ecartype	11,43	Ecartype	16,12	Ecartype	26,22
Mode	40,00	Mode	20,00	Mode	40,00	Mode	60,00	Mode	100,00
Médiane	25,00	Médiane	14,00	Médiane	26,00	Médiane	41,00	Médiane	65,00
Min	0,00	Min	0,00	Min	0,00	Min	0,00	Min	0,00
Max	99,00	Max	20,00	Max	40,00	Max	60,00	Max	105,00
Epreuve 2 CRPE PRIVE									
EPS		Exposé		Entretien		Situations professionnelles consolidées		Epreuve 2 consolidée	
Moyenne	21,62	Moyenne	13,35	Moyenne	24,53	Moyenne	37,88	Moyenne	59,50
Ecartype	10,77	Ecartype	4,89	Ecartype	12,11	Ecartype	16,50	Ecartype	26,12
Mode	30,00	Mode	20,00	Mode	40,00	Mode	60,00	Mode	100,00
Médiane	21,00	Médiane	14,00	Médiane	26,00	Médiane	40,00	Médiane	62,00
Min	0,00	Min	3,00	Min	0,00	Min	4,00	Min	4,00
Max	40,00	Max	20,00	Max	40,00	Max	60,00	Max	100,00